

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

ADDIS ABABA, ETHIOPIA P. O. BOX 3243 TELEPHONE: 0115517 700 FAX: 0115517844
WEBSITE: www.africa-union.org

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
DIX-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
30 .JUIN – 1^{ER} JUILLET 2011
MALABO (GUINEE EQUATORIALE)**

Assembly/AU/4 (XVII)

**RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
SUR SES ACTIVITES ET L'ETAT DE LA PAIX ET
DE LA SECURITE EN AFRIQUE**

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR SES ACTIVITES ET L'ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique est soumis conformément à l'article 7 (q) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA). Aux termes de cet article, le CPS doit "soumettre, à travers son Président, des rapports périodiques à la Conférence de l'Union sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique». Le présent rapport, préparé conformément à l'article précité, porte sur les activités entreprises par le CPS dans l'accomplissement de son mandat pendant la période allant de janvier à juin 2011, et donne un aperçu de l'état de la paix et de la sécurité sur le continent au cours de la période sous examen.

2. Les aspects spécifiques couverts portent sur la signature et la ratification du Protocole relatif au CPS, la composition du CPS, la rotation de la présidence de cet organe, les activités menées par le CPS et d'autres questions relevant de son mandat, ainsi que l'état de la paix et de la sécurité en Afrique.

II. SIGNATURE ET RATIFICATION DU PROTOCOLE RELATIF AU CPS

3. Le Protocole relatif au CPS est entré en vigueur en décembre 2003. 51 Etats membres l'ont signé, cependant que quarante-quatre (44) l'ont tout à la fois signé et ratifié. Deux Etats membres, à savoir le Cap-Vert et l'Erythrée, n'ont pas encore signé et ratifié le Protocole. Les Etats membres suivants ont signé le Protocole, mais ne l'ont pas encore ratifié: la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC), la Guinée Bissau, la République de Guinée, le Libéria, les Seychelles et la Somalie.

III. COMPOSITION DU CPS ET ROTATION DE LA PRESIDENCE

4. Comme stipulé à l'article 5 (1) du Protocole, le CPS est composé de quinze (15) membres, avec des droits égaux, élus comme suit: 10 membres élus pour un mandat deux (2) ans et cinq (5) pour un mandat de trois (3) ans. La liste actuelle des membres du CPS dans l'ordre alphabétique Anglais s'établit comme suit: Bénin, Burundi, Tchad, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Kenya, Libye, Mali, Mauritanie, Namibie, Nigeria, Rwanda, Afrique du Sud et Zimbabwe.

5. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur du CPS, la présidence de cet organe tourne entre ses membres sur une base mensuelle, suivant l'ordre alphabétique Anglais de la liste de ses membres. Au cours de la période sous examen, la présidence du CPS a été assurée comme suit:

- Mauritanie, janvier 2011;
- Namibie, février 2011;
- Nigeria, mars 2011;
- Rwanda, avril 2011;
- Afrique du Sud, mai 2011; et

- Zimbabwe, juin 2011;

IV. ACTIVITES DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

6. Durant la période sous examen, et dans l'accomplissement de son mandat de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, le CPS a déployé des efforts soutenus pour faire face aux situations de conflit et de crise sur le continent, en étroite coopération avec les différentes parties prenantes, y compris d'autres organes de l'UA, les Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), le Conseil de sécurité des Nations unies, le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne (UE) et d'autres partenaires de l'UA. A cet égard, le CPS a tenu trente (30) réunions, dont une au niveau ministériel, à Addis Abéba, le 26 avril 2011, et deux au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, également à Addis Abéba, le 28 janvier et le 10 mars 2011, respectivement.

7. Des séances d'information et de mise à jour sur diverses situations et questions liées à la paix et à la sécurité figurent au nombre des réunions tenues au cours de la période considérée. Les pays, ainsi que d'autres intervenants concernés par les questions inscrites à l'ordre du jour, ont été invités à ces réunions et séances d'information, conformément aux dispositions du Protocole relatif au CPS et à la pratique établie. Le CPS a pris part à diverses réunions et activités d'autres organes de l'UA, et a tenu des réunions conjointes avec des instances similaires, à savoir le COPS de l'UE et le Conseil de sécurité, pour discuter de questions d'intérêt commun et du renforcement du partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité. Les réunions et les séances d'information tenues au cours de la période considérée sont reflétées à l'Annexe I du présent rapport.

A) Activités liées aux situations de conflit et autres situations connexes

8. Durant la période sous examen, le CPS a examiné les situations de crise et de conflit ci-après: Côte d'Ivoire, Egypte, Libye, Niger, Somalie, Soudan [Darfour et mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA)] et Tunisie.

(i) Soudan

9. Au cours de la période considérée, le CPS est resté activement saisi des différents aspects de la situation au Soudan, en particulier à la lumière de la mise en œuvre du CPA, ainsi que de la perspective d'un processus politique inclusif au Darfour. Le CPS a consacré cinq (5) réunions à l'évolution de la situation dans ce pays: (256^{ème}, tenue le 10 janvier 2011; 258^{ème}, tenue le 20 janvier 2011; 262^{ème}, tenue le 24 février 2011 ; 271^{ème}, tenue le 8 avril 2011 ; et 280^{ème}, tenue le 20 mai 2011).

10. Sur la situation au Darfour, le CPS a pris les décisions ci-après :

(a) Lors de sa 258^{ème} réunion, le CPS a :

- exprimé sa préoccupation face à la reprise des affrontements entre le Gouvernement et les Mouvements armés, et a réitéré la nécessité d'efforts renouvelés pour assurer la cessation des

hostilités entre les belligérants armés. Il a rendu hommage à l'Opération hybride UA-Nations unies au Darfour (MINUAD) pour l'excellent travail accompli pour améliorer la situation sécuritaire sur le terrain, protéger les populations civiles et appuyer les efforts de redressement socio-économique rapide, malgré les défis auxquels la Mission est confrontée ;

- noté la prolongation des négociations de Doha, ainsi que les progrès lents et limités enregistrés, et a souligné la nécessité de conclure rapidement les négociations de paix de Doha en vue de parvenir immédiatement à un accord politique entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement pour la Libération et la Justice (LJM); et
 - réitéré l'importance que revêt le lancement rapide du Processus politique au Darfour (DPP), qui constitue un mécanisme essentiel pour permettre aux populations du Darfour de prendre part, et d'apporter leur contribution, au processus de paix, soulignant la nécessité de créer un environnement favorable pour un tel processus.
- (b) En sa 262^{ème} réunion, le CPS a exprimé sa préoccupation face à la situation sécuritaire prévalant au Darfour et réitéré son plein appui à la MINUAD, tout en rappelant la nécessité d'accélérer la conclusion des négociations de paix de Doha de manière inclusive et en appelant au respect du calendrier arrêté pour le processus de paix.
- (c) En sa 271^{ème} réunion, le CPS a souligné la nécessité du lancement rapide du DPP, et a demandé au Conseil de sécurité des Nations unies de continuer à apporter son soutien à l'UA et à renforcer son partenariat avec elle, sous la direction du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA (AUHIP), dans le règlement des défis politiques auxquels le Soudan fait face.

11. Concernant la mise en œuvre du CPA, le CPS a pris les décisions ci-après:

- (a) Lors de sa 256^{ème} réunion, le CPS a :
- souligné l'importance, pour le Soudan et pour l'Afrique dans son ensemble, du référendum d'autodétermination au Sud Soudan, comme étape cruciale vers la mise en œuvre intégrale du CPA. A cet égard, le CPS s'est félicité du *leadership* du Président Omar Hassan Al Bashir, du Premier Vice-Président Salva Kiir Mayardit et des Parties au CPA, ainsi que du travail accompli par la Commission pour le Référendum au Sud Soudan et le Bureau pour le Référendum au Sud Soudan, dont l'engagement et les efforts ont permis d'organiser le referendum dans les délais et de manière pacifique;
 - exhorté les Parties et tous les Soudanais à continuer à faire preuve du même engagement en vue de conclure avec succès le processus référendaire et les autres aspects pendants dans la

mise en œuvre du CPA, ainsi que les arrangements post-référendaires. A cet effet, le CPS a encouragé les Parties à apporter la coopération nécessaire au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA; et

- exprimé son appréciation aux Parties pour leur engagement à respecter les résultats du référendum et la volonté populaire, et a réitéré l'engagement de l'UA, en tant que Garant du CPA, à respecter pleinement les résultats du referendum.

(b) En sa 262^{ème}, le CPS:

- s'est félicité de l'acceptation par les Parties soudanaises des résultats du référendum et de leur engagement à établir deux Etats viables, solidaires, vivant en paix l'un avec l'autre, et coopérant dans divers domaines pour l'intérêt commun de leurs peuples;
- a réitéré son engagement à ne ménager aucun effort pour mobiliser le soutien nécessaire, afin de permettre au Sud Soudan de relever efficacement les nombreux défis auxquels il est confronté ; et
- a encouragé les Parties à régler les questions pendantes dans la mise en œuvre du CPA, y compris la question d'Abyei, l'organisation des consultations populaires dans les Etats du Kordofan méridional et du Nil Bleu, la démarcation de la frontière nord-sud et le statut des zones contestées.

(c) Lors de sa 280^{ème}, le CPS a:

- instamment invité les Parties soudanaises à déployer davantage d'efforts pour résoudre les questions en suspens, y compris le processus électoral au Kordofan méridional et le processus de consultation populaire dans cet Etat, ainsi que la question des forces de l'Armée populaire de Libération du Soudan (SPLA) dans les Etats du Nil Bleu et du Kordofan méridional;
- vivement encouragé les Parties soudanaises à respecter et à mettre intégralement en œuvre les Accords de sécurité de Kadugli et d'Abyei, et à garantir la liberté de mouvement de la Mission des Nations unies au Soudan (MINUS);
- souligné la nécessité de mener et de conclure les négociations en cours, avec la facilitation du Groupe de mise en œuvre de haut niveau, sur les aspects économiques des questions post-référendaires, y compris le pétrole, sur la base des principes déjà convenus entre les Parties, en vue de permettre l'émergence de deux Etats viables.

(ii) Côte d'Ivoire

12. Le CPS a consacré quatre (4) réunions à l'examen de la situation en Côte d'Ivoire (259^{ème}, tenue le 28 janvier 2011; 263^{ème}, tenue le 28 février 2011; 265^{ème}, tenue le 10 mars 2011 ; 270^{ème}, tenue le 5 avril 2011 ; et 273^{ème}, tenue le 21 avril 2011). Deux de ces réunions (259^{ème} et 265^{ème}) ont été tenues au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement.

(a) Lors de sa 259^{ème} réunion, le CPS a :

- réaffirmé ses décisions antérieures sur la situation en Côte d'Ivoire, reconnaissant M. Alassane Dramane Ouattara comme Président élu à l'issue du 2^{ème} tour du scrutin présidentiel du 28 novembre 2010, et ce sur la base des résultats de la Commission électorale indépendante, tels que certifiés par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, conformément à la résolution 1765 du 16 juillet 2007 et aux différents Accords signés par les Parties ivoiriennes et entérinés par la CEDEAO, l'UA et les Nations unies ; et
- décidé de mettre en place, sous l'autorité de l'UA, un Groupe de haut niveau pour le règlement de la crise, aux fins de formuler une solution politique, sur la base des décisions pertinentes de l'UA et de la CEDEAO.

(b) Lors de sa 263^{ème} réunion, le CPS a décidé de proroger le mandat du Groupe de haut niveau, en vue de lui permettre de poursuivre et de parachever, au cours du mois de mars 2011, l'accomplissement de son mandat consistant à formuler une solution politique d'ensemble, sur la base des décisions pertinentes de l'UA et de la CEDEAO.

(c) Lors de sa 265^{ème} réunion, le CPS a fait siennes les recommandations du Groupe de haut niveau, telles que contenues dans son rapport, et a entériné les propositions faites en vue d'une solution politique d'ensemble à la crise en Côte d'Ivoire, qui offrent une base viable pour une sortie de crise permettant de concilier le respect de la démocratie et la quête de la paix. A cet égard, le CPS a rappelé les dispositions du paragraphe 6 (c) du communiqué de sa 259^{ème} réunion, affirmant que les conclusions du Groupe, telles qu'elles seront entérinées par le CPS, seront contraignantes pour toutes les Parties ivoiriennes. Le CPS a demandé au Président de la Commission de nommer un Haut Représentant chargé de la mise en œuvre de la solution politique d'ensemble.

(d) Lors de sa 270^{ème} réunion, le CPS a exprimé son profond regret face au refus du Président sortant, M. Laurent Gbagbo, d'accepter les propositions formulées par le Groupe de haut niveau de l'UA pour le règlement de la crise en Côte d'Ivoire, telles qu'entérinées lors de sa 265^{ème} réunion, propositions auxquelles le Président Ouattara a formellement adhéré, ainsi que son rejet de toutes les autres initiatives de sortie de crise. Le CPS a exprimé sa haute appréciation des efforts que le Président mauritanien, M. Mohamed Ould Abdel Aziz,

continuent de déployer, en coopération avec d'autres chefs d'Etat africains et la Commission de l'UA, en vue de mettre fin à l'effusion de sang et de résoudre pacifiquement la crise, et a instamment invité toutes les Parties à favoriser le succès de ces efforts. Le CPS a demandé au Président de la Commission, en étroite coopération avec la Commission de la CEDEAO, et avec le soutien des Nations unies, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour identifier des actions urgentes que l'UA pourrait entreprendre pour accompagner les autorités ivoiriennes dans la promotion de la réconciliation nationale entre tous les Ivoiriens, l'approfondissement de la démocratie et la consolidation de la paix.

- (e) En sa 273^{ème} réunion, le CPS s'est félicité de ce que le Président démocratiquement élu, M. Alassane Dramane Ouattara, assume désormais le pouvoir d'Etat, marquant ainsi la fin de la crise postélectorale qu'a connue la Côte d'Ivoire après le 2^{ème} tour du scrutin présidentiel, qui a eu lieu le 28 novembre 2010. En conséquence, et en application du paragraphe 4 du communiqué PSC/PR/COMM.1(CCLII) adopté à l'issue de sa 252^{ème} réunion tenue le 9 décembre 2010, le CPS a décidé de lever la mesure de suspension de la participation de la Côte d'Ivoire aux activités de l'UA. Le CPS a, en outre, décidé de dépêcher, dans le courant du mois de mai 2011, une mission du CPS en Côte d'Ivoire, pour exprimer la solidarité de l'UA avec les autorités et le peuple ivoiriens et évaluer la situation en vue de permettre à l'UA de mieux contribuer au processus de sortie de crise.

(iii) Somalie

13. Durant la période considérée, le CPS a examiné la situation en Somalie au cours de trois (3) réunions (258^{ème}, tenue le 20 janvier 2011; 267^{ème}, tenue le 18 mars 2011 ; et 273^{ème}, tenue le 21 avril 2011). Les décisions et communiqués adoptés lors de ces réunions peuvent être résumés comme suit:

- (a) Lors de sa 258^{ème} réunion, le CPS a décidé de renouveler le mandat de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) pour une période supplémentaire de douze mois, à partir du 17 janvier 2011.
- (b) En sa 267^{ème} réunion, le CPS a:
- exprimé son appréciation aux pays contributeurs de troupes de l'AMISOM, pour leur engagement en faveur de la paix en Somalie, et a encouragé les autres pays africains qui ont annoncé des contributions en troupes et en nature à les mettre rapidement à disposition, en vue de permettre à la Mission d'atteindre ses objectifs. A cet égard, le CPS a pris note de l'annonce faite par Djibouti d'apporter, à travers l'AMISOM, une assistance militaire, en termes de formation et de réorganisation, aux Forces de sécurité somaliennes;
 - rendu hommage aux troupes de l'AMISOM, aux forces du TFG, y compris celles de Ahlu Sunna Wal Jama'a (ASWJ) et d'autres groupes alliés, pour les avancées enregistrées dans l'extension

de leurs zones de contrôle à Mogadiscio et ailleurs en Somalie;
et

- appelé à plus de cohésion au sein de la direction somalienne et des Institutions fédérales de transition (TFIs).

(c) Lors de sa 273^{ème}, le CPS :

- s'est déclaré gravement préoccupé par les différends graves et persistants entre le TFG et le Parlement fédéral de transition (TFP) de Somalie sur la fin de la période de transition et les arrangements post-transition, différends qui compromettant les efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation en Somalie. Le CPS a exhorté les TFIs et les dirigeants somaliens à faire preuve de la volonté politique et de la maturité requises, afin d'harmoniser leurs vues sur la fin de la transition et de s'accorder sur des arrangements post-transition qui soient inclusifs, participatifs et légitimes, en ayant à l'esprit leur responsabilité primordiale dans la réalisation de la paix, de la sécurité et de la réconciliation dans leur pays ;
- s'est félicité des conclusions de la réunion consultative de haut niveau tenue à Nairobi, les 12 et 13 avril 2011, sous les auspices des Nations unies, avec pour objectif de faciliter le dialogue, la consultation et la coopération entre les institutions et les parties prenantes somaliennes sur la voie à suivre pour mettre fin à la transition et déterminer les arrangements post-transition. Le CPS s'est félicité de la décision de tenir la prochaine réunion consultative de haut niveau à Mogadiscio, et a appelé le TFG à apporter la coopération requise et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne organisation de cette réunion ;
et
- a réitéré sa requête au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il autorise un module d'appui adéquat pour l'AMISOM, financé par des contributions statutaires et couvrant aussi bien le remboursement du matériel appartenant aux contingents que le paiement des indemnités dues aux troupes au taux des Nations unies, ainsi que l'imposition d'un blocus naval et d'une zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Somalie, aux fins d'empêcher l'entrée d'éléments étrangers en Somalie, ainsi que le transport aérien et maritime d'armes et de munitions destinées aux groupes armés opposés au TFG.

(iv) Niger

14. Lors de sa 266^{ème} réunion tenue le 16 mars 2011, le CPS s'est félicité de la bonne organisation, le 12 mars 2011, du 2^{ème} tour de l'élection présidentielle au Niger. Le CPS s'est réjoui du calme, de la sagesse et du sens élevé des responsabilités dont a fait preuve le peuple nigérien avant et pendant le scrutin, ainsi que lors de la proclamation des résultats. Le CPS a noté avec satisfaction que ce scrutin marque le couronnement du processus de transition initié en mars 2010 par

le Conseil supérieur pour la restauration de la démocratie (CSRD). Le CPS a présente ses félicitations à S.E.M. Mahamadou Issoufou, pour son élection, et a réitéré sa haute appréciation au Général Salou Djibo, chef de l'Etat et Président du CSRD, ainsi qu'aux membres du CSRD et du Gouvernement, et aux forces politiques nigériennes, pour avoir conduit la transition à son terme, conformément à leurs engagements. Le CPS a constaté la restauration de l'ordre constitutionnel au Niger et a décidé, en conséquence, de lever la mesure de suspension de la participation de la République du Niger aux activités de l'UA, telle que contenue au paragraphe 5 du communiqué de sa 216^{ème} réunion tenue le 19 février 2010

(v) Tunisie

15. Le CPS a consacré deux (2) réunions à l'examen de la situation en Tunisie: 257^{ème}, tenue le 15 janvier ; et 268^{ème} réunion, tenue le 23 mars 2011.

(a) Lors de sa 257^{ème} réunion, le CPS :

- ayant examiné la situation en Tunisie, à la lumière du départ du Président Zine El Abdine Ben Ali, a fermement condamné l'usage excessif de la force contre les manifestants, qui a entraîné des pertes en vies humaines ;
- exprimé sa solidarité avec le peuple tunisien et a appelé au calme. Le CPS a lancé un appel pressant aux acteurs politiques et au peuple tunisiens pour qu'ils œuvrent ensemble, dans l'unité, le consensus et le respect de la légalité, à une transition pacifique et démocratique qui permettra au peuple tunisien de choisir librement ses dirigeants à travers des élections libres, ouvertes, démocratiques et transparentes ; et
- demandé au Président de la Commission de continuer à suivre de près la situation en Tunisie et de prendre toute initiative qu'il jugerait nécessaire en vue de contribuer à une transition pacifique et démocratique.

(b) Lors de sa 268^{ème} réunion, le CPS:

- s'est félicité de l'évolution encourageante de la situation depuis sa 257^{ème} réunion, en particulier le climat de liberté qui prévaut maintenant dans le pays et les dispositions prises pour promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et l'Etat de droit. Le CPS s'est réjoui des préparatifs alors en cours en vue de l'élection d'une Assemblée constituante, et a encouragé les autorités et parties tunisiennes à persévérer dans leurs efforts en vue de l'aboutissement de la transition ;
- s'est félicité de la visite effectuée par le Président de la Commission en Tunisie, les 21 et 22 mars 2011, et a affirmé attendre avec intérêt la visite prévue du Groupe des Sages de l'UA en Tunisie, et ce dans le cadre de l'accompagnement de la transition dans ce pays; et

- est convenu de se réunir en temps utile pour examiner la situation en Tunisie, et ce sur la base d'un rapport du Président de la Commission et après sa propre visite prévue en Tunisie.

(vi) Egypte

16. Le CPS a examiné la situation en Egypte au cours de sa 260^{ème} réunion, tenue le 16 février 2011, et de sa 268^{ème} réunion, tenue le 23 mars 2011.

(a) Lors de sa 260^{ème} réunion, le CPS a:

- reconnu le caractère exceptionnel de la situation en Egypte, et a pris acte de la décision de M. Hosni Mubarak de démissionner de ses fonctions de Président de la République et de remettre la charge de l'exercice du pouvoir d'Etat au Conseil supérieur des Forces armées ;
- pris note de l'annonce faite et des dispositions prises par les autorités égyptiennes en vue de l'élaboration d'une nouvelle Constitution et de l'organisation, dans un délai de 6 mois maximum, d'élections législatives et présidentielles libres, régulières, ouvertes et transparentes, pour permettre aux Egyptiens de choisir librement leurs dirigeants et de doter leur pays d'institutions démocratiques ; et
- demandé à la Commission de suivre de près l'évolution de la situation et le processus de transition, y compris à travers l'envoi de missions d'évaluation périodique, et d'apporter tout l'appui nécessaire en vue de faciliter l'aboutissement de la transition, et a décidé d'entreprendre une mission en Egypte pour y consulter toutes les parties prenantes.

(b) Lors de sa 268^{ème} réunion, le CPS:

- s'est réjoui de l'évolution positive de la situation depuis sa 260^{ème} réunion, en particulier l'organisation, le 19 mars 2011, d'un référendum constitutionnel et les dispositions en cours en vue de la tenue des élections législatives et présidentielles en septembre et octobre 2011; et
- a encouragé les autorités et parties égyptiennes à persévérer dans leurs efforts en vue de l'aboutissement de la transition.

(vii) Libye

17. Au cours de la période sous examen, le CPS a consacré cinq (5) réunions à la situation en Libye : 261^{ème} réunion, tenue le 23 février 2011 ; 265^{ème} réunion, tenue le 10 mars ; 268^{ème} réunion, tenue le 23 mars 2011 ; 275^{ème} réunion, tenue le 26 avril 2011 ; et 281^{ème} réunion, tenue le 6 juin 2011.

(a) Lors de sa 261^{ème} réunion, le CPS a:

- exprimé sa profonde préoccupation face à la situation qui prévaut en Libye, et a fermement condamné l'utilisation indiscriminée et excessive de la force et d'armes létales contre des manifestants paisibles, en violation des Droits de l'Homme et du Droit international humanitaire, causant des pertes importantes en vies humaines et la destruction de biens ;
- souligné la nécessité pour le peuple libyen de tout mettre en œuvre pour éviter toute perte supplémentaire de vies humaines, et lancé un appel aux autorités libyennes pour qu'elles assurent la protection et la sécurité de leur propre population et l'assistance humanitaire aux blessés et autres personnes dans le besoin;
- lancé un appel au peuple libyen pour qu'il œuvre à la recherche d'une solution durable aux problèmes que connaît la Libye, soulignant la légitimité des aspirations du peuple libyen à la démocratie, à la réforme politique, à la justice et au développement socio-économique, ainsi que la nécessité d'œuvrer à leur réalisation ;
- exhorté les autorités et le peuple libyens à faire preuve de la plus grande retenue et à mettre un terme, le plus tôt possible, aux actes de violence et de destruction de biens. Le CPS a appelé toutes les parties, en particulier le Gouvernement, à s'abstenir de déclarations susceptibles d'aggraver la situation. Par ailleurs, le CPS a souligné la nécessité de préserver l'intégrité territoriale et l'unité de la Libye.

(b) Lors de sa 265^{ème} réunion, le CPS a:

- exprimé sa conviction que la situation actuelle en Libye appelle une action africaine urgente pour : (i) la cessation immédiate de toutes les hostilités, (ii) la coopération des autorités libyennes concernées pour faciliter l'acheminement diligent de l'assistance humanitaire aux populations dans le besoin, (iii) la protection des ressortissants étrangers, y compris les travailleurs migrants africains vivant en Libye, et (iv) l'adoption et la mise en œuvre des réformes politiques nécessaires pour l'élimination des causes de la crise actuelle ;
- décidé de mettre en place un Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye comprenant cinq chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi que le Président de la Commission, avec pour mandat : (i) d'interagir avec toutes les parties en Libye et d'évaluer continuellement l'évolution de la situation sur le terrain, (ii) de faciliter un dialogue inclusif entre les parties libyennes sur les réformes appropriées, (iii) d'interagir avec les partenaires de l'UA, en particulier la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), l'UE et les Nations unies, afin de

faciliter la coordination des efforts et de solliciter leur appui pour le règlement rapide de la crise; et

- prié tous les Etats membres de l'UA d'apporter un soutien logistique et humanitaire aux travailleurs migrants africains désireux de quitter la Libye, ainsi qu'à ceux des pays voisins contraints de supporter un fardeau disproportionné et aux pays d'origine pour faciliter la réinsertion socio-économique de ces travailleurs migrants. Le CPS a demandé au Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires pour coordonner un tel effort, y compris la convocation d'une conférence pour faciliter la mobilisation des ressources requises et d'autres mesures connexes. Le CPS a, en outre, invité la Commission à recueillir des informations sur la présence signalée de mercenaires en Libye et leurs actions, afin de lui permettre, si ces informations sont confirmées, de prendre les mesures nécessaires en conformité avec la Convention.

(c) Lors de sa 268^{ème} réunion, le CPS a:

- exprimé son soutien total aux conclusions de la réunion du Comité *ad hoc* tenue à Nouakchott, le 19 mars 2011. Regrettant que la mission du Comité *ad hoc* en Libye n'ait pas été autorisée par les Nations unies, le CPS a exhorté le Comité à poursuivre et à intensifier ses efforts dans le cadre de son mandat et de façon compatible avec, et complémentaire à, la résolution 1973(2011) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui reconnaît dûment le rôle du Comité dans la recherche d'une solution pacifique et durable à la crise libyenne;
- noté avec satisfaction l'annonce faite par le Gouvernement libyen de son acceptation de la Feuille de route articulant une solution pacifique. A cet égard, le CPS s'est félicité de la tenue envisagée de consultations entre l'UA et les parties libyennes, à savoir le Gouvernement libyen et le Conseil national de transition (CNT), pour ouvrir la voie à des négociations sur tous les aspects de la crise actuelle et à la mise en place d'une transition inclusive, ainsi qu'à l'adoption et à la mise en œuvre des réformes politiques nécessaires en vue de l'élimination des causes de la crise actuelle. Dans l'intervalle, le CPS a réitéré l'appel pressant de l'UA en vue d'un arrêt immédiat de toutes les hostilités, afin d'assurer la protection effective des populations civiles et de créer des conditions favorables à un règlement pacifique de la crise.

(d) Lors de sa 275^{ème} réunion tenue le 26 avril 2011, au niveau ministériel, le CPS:

- a souligné, une fois encore, la légitimité des aspirations du peuple libyen et la nécessité de veiller à ce que ces aspirations soient satisfaites d'une manière pacifique et démocratique. Le CPS a réaffirmé, dans ce contexte, la pertinence de la Feuille de route de l'UA pour le règlement de la crise libyenne ;

- s'est félicité de l'acceptation par le Gouvernement libyen, y compris le Colonel Muammar Qaddafi, de la Feuille de route de l'UA, en particulier la question spécifique du cessez-le-feu et du déploiement d'un mécanisme de surveillance efficace et crédible, et a pris note des discussions approfondies que le Comité *ad hoc* a eues avec le Président et des membres du CNT ;
 - a demandé au Comité *ad hoc* et à la Commission de finaliser rapidement des consultations appropriées avec les parties libyennes et les partenaires multilatéraux et bilatéraux, en vue d'ouvrir la voie à la tenue rapide de négociations sur un cessez-le-feu et les autres aspects de la crise libyenne. Le CPS a souligné qu'il ne doit pas y avoir de préalable pour le commencement des négociations;
 - a exhorté le Comité *ad hoc* et la Commission à continuer à interagir avec les partenaires, et a demandé auxdits partenaires d'apporter la coopération nécessaire aux efforts de l'UA, en gardant à l'esprit les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies sur le rôle des arrangements régionaux dans le règlement des différends entre et au sein de leurs Etats membres. A cet égard, le CPS a demandé à la Commission, en consultation avec le Comité *ad hoc*, d'entrer en contact avec les Nations unies, afin de programmer une communication au Conseil de sécurité et une interaction avec cet organe sur la Feuille de route de l'UA et ses efforts pour régler la crise libyenne;
 - a réitéré l'attachement de l'UA au respect de la résolution 1973 (2011). A cet égard, le CPS a souligné la nécessité pour tous les pays et organisations impliqués dans la mise en œuvre de la résolution 1973(2011) d'agir d'une manière pleinement conforme à la légalité internationale et aux dispositions de cette résolution ; et
 - a réaffirmé la légitimité et la gravité des préoccupations des pays des régions Nord et de la bande sahélo saharienne en ce qui concerne les implications humanitaires et sécuritaires de la situation actuelle en Libye.
- (e) Lors de sa 281^{ème} réunion, le CPS:
- a pris note des arrangements en cours en vue de la tenue, à la mi-juin, d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies sur la Libye, à laquelle prendra part une délégation ministérielle du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye ;
 - a souligné l'importance de cette réunion, qui permettra de mieux faire connaître les efforts déployés par l'UA, dans le cadre de sa Feuille de route, et d'exprimer les préoccupations du continent, telles que contenues dans la décision du Sommet extraordinaire du 25 mai 2011 ; et

- s'est félicité de la tenue au Caire, le 30 mai 2011, d'une réunion qui a regroupé des responsables de l'UA, des Nations unies, de la Ligue des Etats arabes, de l'OCI et de l'UE, en vue d'échanger sur les voies et moyens devant mener rapidement à une solution pacifique à la crise.

B) Examen de l'état de paix et de sécurité en Afrique

18. Lors de sa 275^{ème} réunion, tenue au niveau ministériel, le 26 avril 2011, le CPS a débattu de l'état de la paix et de la sécurité sur le continent. Ce débat a été organisé dans un contexte marqué par les soulèvements qui ont eu lieu en Afrique du Nord, d'abord en Tunisie, avant de se propager en Egypte et en Libye, dégénérant, dans ce dernier pays, en affrontements armés entre le Gouvernement et les manifestants. Dans la Déclaration adoptée à l'issue ses délibérations, le CPS a:

- noté le caractère inédit des nouveaux défis auxquels le continent est confronté, lesquels appellent une évaluation et un renforcement des cadres et instruments existants, en vue de les prévoir, prévenir, gérer et régler de manière effective et efficace, ainsi que d'assister les pays concernés de façon appropriée;
- exprimé sa conviction que les soulèvements en Afrique du Nord doivent être saisis comme une occasion pour les Etats membres de renouveler leur engagement en faveur de l'Agenda de l'UA pour la démocratie et la gouvernance, d'insuffler une dynamique additionnelle aux efforts déployés à cet égard et de mettre en œuvre des réformes socio-économiques adaptées à chaque situation nationale;
- reconnu que la persistance de crises et de conflits dans différentes parties du continent est, en partie, liée à l'absence d'une amélioration significative de la gouvernance politique et économique sur le continent, situation qui génère inévitablement frustrations et mécontentements au sein des populations, débouchant, dans certains cas, sur des révoltes et révolutions;
- souligné la nécessité, dans le cadre des valeurs partagées et en tenant compte des contextes propres à chaque pays, d'approfondir le processus de démocratisation, à travers l'accélération de la signature et de la ratification, par les Etats membres, de tous les instruments de l'UA relatifs à la démocratie et à la gouvernance, le plein exercice par le CPS des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 7 (m) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, et la mise en œuvre des valeurs partagées qui sous-tendent les efforts de démocratisation sur le continent ;
- reconnu que la Déclaration solennelle sur la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique – CSSDCA [AHG/Decl.4 (XXXVI)], adoptée lors de la 36^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, tenue à Lomé, au Togo, du 10 au 12 juillet 2000, demeure le

cadre le plus exhaustif pour traiter des questions interconnectées de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement en Afrique, et a demandé à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour la relance de la CSSDCA ; et

- demandé au Groupe des Sages de l'UA d'entreprendre un examen approfondi des mécanismes existants en matière de démocratisation et de gouvernance en Afrique, y compris à travers la tenue d'un atelier regroupant les acteurs concernés, et de lui faire des recommandations à l'occasion d'une réunion qui se tiendra, au plus tard, en décembre 2011.

C) Examen des questions thématiques

19. Au cours de la période considérée, le CPS a examiné les questions thématiques ci-après:

(i) Protection des femmes et des enfants dans les situations de conflits armés

20. En sa 269^{ème} réunion tenue le 28 mars 2011, le CPS a consacré une séance publique au thème : « *Femmes, enfants et autres groupes vulnérables dans les conflits armés* ». Cette réunion s'inscrivait dans le cadre du suivi de la décision Assembly/AU/Dec.275(XIV) sur l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, ainsi que de la décision adoptée par le CPS, lors de sa 223^{ème} réunion, tenue le 30 mars 2010, dans laquelle il a convenu de consacrer, chaque année, une séance publique au thème des 'Femmes, enfants et autres groupes vulnérables dans les situations de conflit armés'. Le CPS a exprimé sa préoccupation face à la situation des femmes et des enfants dans les situations de conflit et post-conflit, soulignant la nécessité de mener des enquêtes approfondies sur les cas de crimes perpétrés contre les femmes et les enfants, de lancer des campagnes de prévention visant spécifiquement les forces armées et la police, et celle de s'assurer que les auteurs de tels actes sont traduits en justice. Le CPS a également souligné la nécessité, dans les situations de violence sexuelle liée aux conflits, d'apporter un soutien adéquat en vue de faciliter la réhabilitation psychologique des victimes de telles violences, et de promouvoir le *leadership* des femmes, d'améliorer l'accès à la justice et de créer une dynamique pour le respect des droits fondamentaux des femmes et des enfants.

(ii) Directives pour la protection des civils

21. Lors de sa 279^{ème} réunion tenue le 18 mai 2011, le CPS a discuté de la question de la protection des populations civiles dans les conflits armés, sur la base du *Rapport intérimaire du Président de la Commission sur l'élaboration de Directives pour la protection des civils dans les opérations de soutien à la paix de l'UA [PSC/PR/2(CCLXXIV)]*. Le CPS a rappelé la décision Assembly/AU/Dec.294 (XV).2, adoptée par la Conférence de l'Union, par laquelle celle-ci s'est félicitée des efforts déployés pour élaborer un Cadre d'action de l'UA et des Directives pour la protection des civils dans les opérations de soutien à la paix. Le CPS a encouragé la Commission à intégrer la protection des civils dans l'ensemble du champ de l'Architecture continentale de paix et de sécurité. Le CPS s'est félicité des efforts déployés par la Commission, y compris les mesures prises pour intégrer les

Directives pour la protection des civils dans les activités de l'AMISOM. Le CPS a encouragé la Commission à poursuivre ses efforts, notamment à travers l'élaboration: (i) d'une approche de l'AMISOM pour la protection des civils, (ii) d'un rapport sur les retours d'expériences, (iii) d'indicateurs sur les menaces à la protection, les vulnérabilités et les risques pour le Système continental d'alerte rapide (CEWS), (iv) d'une note d'orientation sur les mandats de protection, (v) d'un cadre pour l'élaboration de stratégies de protection spécifiques à chaque mission, (vi) et de guides de formation, ainsi qu'à travers la conduite d'activités de sensibilisation.

D) Mise en œuvre et revue des sanctions imposées dans les situations de changement anticonstitutionnel de Gouvernement

22. Aux termes de l'article 7 (g) du Protocole relatif au CPS, cet organe, conformément à la Déclaration de Lomé, impose des sanctions chaque fois qu'un changement anticonstitutionnel de Gouvernement intervient dans un Etat membre.

23. Lors de sa 266^{ème} réunion tenue le 16 mars, le CPS, à la lumière de la tenue réussie de l'élection présidentielle et de la restauration de l'ordre constitutionnel au Niger, a décidé de lever la mesure de suspension de la participation de la République du Niger aux activités de l'UA, telle que contenue au paragraphe 5 du communiqué PSC/PR/COMM.2 (CCXVI) de sa 216^{ème} réunion tenue le 19 février 2010. Lors de sa 273^{ème} réunion tenue le 21 avril 2011, le CPS a décidé, en application du paragraphe 4 du communiqué PSC/PR/COMM.1(CCLII), adopté à l'issue de sa 252^{ème} réunion tenue le 9 décembre 2010, de lever la mesure de suspension de la participation de la Côte d'Ivoire aux activités de l'UA.

E) Activités des organes subsidiaires du CPS

(i) Comité d'Etat-major (CEM)

24. Lors de sa 264^{ème} réunion tenue le 8 mars 2011, le CPS a souligné l'importance du rôle dévolu aux structures subsidiaires dans l'appui à son action de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Le CPS a décidé de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'opérationnalisation de ses structures subsidiaires, en particulier à travers la désignation des membres desdites structures et l'élaboration de leurs termes de référence respectifs, et ce dans les meilleurs délais. Le CPS a, en outre, décidé que le Comité d'Etat-major (CEM) devrait se réunir immédiatement et, au moins, une fois par mois, et faire rapport au CPS en tant que de besoin. Dans ce contexte, le CEM s'est réuni le 23 mars 2011. Au cours de cette réunion, le CEM a examiné les voies et moyens du renforcement de son rôle, en termes de conseils utiles, diligents et pertinents au CPS, dans les efforts que déploie cet organe en vue de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Le CEM a également discuté des arrangements logistiques pour la tenue de ses réunions, mettant un accent particulier sur la nécessité pour le Président du CPS de chaque mois d'inclure les réunions et activités du CEM dans son programme de travail provisoire pour le mois.

(ii) Réunions du Groupe des Sages

25. Le Groupe des Sages a été créé aux termes de l'article 11 du Protocole relatif au CPS pour venir en appui au CPS et au Président de la Commission dans leurs

efforts de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Dans le cadre de ses efforts, le Groupe tenu sa 10^{ème} réunion à Addis Abéba, le 12 mai 2011. La réunion a examiné et adopté le rapport sur la "Non-impunité, la justice et la réconciliation nationale", élaboré dans le cadre de ses réflexions thématiques sur des questions relatives à la prévention des conflits et comme contribution aux efforts que déploie l'UA dans la lutte contre l'impunité, et la promotion d'une approche globale qui concilie les impératifs de paix et de justice dans les contextes post-conflit. Le Groupe a également examiné son projet de rapport sur le thème «Violence sexuelle, femmes et enfants dans les conflits armés». Le Groupe a eu un échange de vues sur les modalités de l'examen exhaustif des mécanismes existants en matière de démocratisation et de gouvernance en Afrique, afin de soumettre, au plus tard en décembre 2011, des recommandations au CPS. Le Groupe a examiné l'état de mise en œuvre des recommandations contenues dans son rapport sur « le renforcement du rôle de l'Union africaine dans la prévention, la gestion et le règlement des différends et conflits violents liés aux élections en Afrique». Le Groupe a également examiné les situations de conflit et de crise en Afrique. Le rapport du Groupe des Sages est joint en annexe (Annexe II).

F) Participation du CPS aux activités d'autres organes de l'UA dans le domaine de la paix et de la sécurité

(i) Réunion avec le Comité des Relations internationales, du Règlement des conflits et de la Coopération internationale du Parlement panafricain (PAP)

26. En sa qualité de Président du CPS pour le mois de mai 2011, l'Afrique du Sud, répondant à une invitation du Comité des Relations internationales, du Règlement des conflits et de la Coopération internationale du Parlement panafricain, a conduit une délégation du CPS à une réunion dudit Comité, le 5 mai 2011, à Midrand. A cette occasion, la délégation a fait des communications sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique. La réunion a eu lieu dans le contexte de l'article 18 du Protocole relatif au CPS, qui prévoit que le CPS et le PAP coopèrent dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

(ii) Réunion de la Commission africaine de l'Energie nucléaire

27. Il convient de rappeler que la première Conférence des Etats Parties au Traité de Pelindaba s'est tenue à Addis Abéba le 4 novembre 2010. Au cours de cette réunion, les 12 membres de la Commission africaine de l'Energie nucléaire (AFCONE) ont été élus. Par la suite, l'AFCONE a tenu sa première réunion à Addis Abéba, le 4 mai 2011. L'Afrique du Sud, Président du CPS pour le mois de mai 2011, a pris part à cette réunion, au cours de laquelle les membres de la Commission ont procédé à un échange de vues et discuté de nombre de questions cruciales pour l'opérationnalisation de cet organe, y compris le règlement intérieur, la structure, le budget, le programme de travail, ainsi que l'établissement du siège de l'AFCONE en Afrique du sud.

G) Réunion avec des Organes similaires au niveau international

28. Les réunions entre le CPS et des organes similaires dans le domaine de la paix et de la sécurité sont tenues dans le cadre de l'article 17 du Protocole relatif au CPS, qui dispose que, dans l'accomplissement de son mandat, le CPS coopère et

travaille étroitement avec le Conseil de sécurité des Nations unies et d'autres organisations internationales compétentes. Dans ce contexte, le CPS a tenu, au cours du mois de mai 2011, deux réunions consultatives avec les structures ci-après:

(i) Quatrième réunion consultative entre le Conseil de paix et de sécurité et le Comité politique et de sécurité de l'UE, Addis Abéba, le 11 mai 2011

29. Le CPS et le COPS de l'UE ont tenu leur 4^{ème} réunion consultative conjointe à Addis Abéba, le 11 mai 2011, conformément à la pratique établie depuis la première réunion consultative conjointe, tenue à Bruxelles, le 30 septembre 2008. A cette occasion, les deux organes ont procédé à un échange de vues et examiné nombre de questions, y compris la prévention des conflits et les situations de crises (Côte d'Ivoire, Libye, Somalie et Soudan), la sécurité et la sûreté maritimes, le partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité, la coordination UE-UA dans les situations de crises de gouvernance et de sécurité, ainsi que l'amélioration de leurs méthodes de travail. Les conclusions de la réunion sont annexées au présent rapport (Annexe III).

(ii) Cinquième réunion consultative entre le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies, Addis Abéba, le 21 mai 2011

30. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA ont tenu leur 5^{ème} réunion consultative à Addis Abéba, le 21 mai 2011. La réunion a été l'occasion pour les deux parties de discuter de leurs méthodes de travail, ainsi que de leur coopération et partenariat dans le domaine de la paix et de la sécurité. Ils ont procédé à un échange de vues sur les situations actuelles de crise et de conflit en Afrique (Côte d'Ivoire, Libye, Somalie and Soudan). Les conclusions de cette réunion sont annexées au présent rapport (Annexe IV).

H) Communications d'organisations internationales compétentes sur leurs activités relatives à la paix et à la sécurité en Afrique

(i) Communication de la Banque mondiale sur le Rapport sur le Développement dans le monde 2011

31. Lors de sa 274^{ème} réunion tenue le 25 avril 2011, le CPS a suivi une communication sur le Rapport sur le Développement dans le monde 2011 (WDR) - Conflit, sécurité et développement, faite par Sarah Cliffe, Représentante spéciale pour le WDR 2011. Après s'être félicité de l'initiative portant sur le WDR 2011 et des consultations élargies, y compris avec l'UA, qui ont présidé à son élaboration, le CPS a pris note des conclusions du Rapport, en particulier l'accent mis sur les liens entre les institutions nationales, la gouvernance, la sécurité des citoyens, la justice et l'emploi dans la prévention des conflits, ainsi que la nécessité d'un appui effectif aux efforts de prévention structurelle des organisations régionales et de la pleine mobilisation de la communauté internationale en vue de la réalisation de cet objectif. Dans ce contexte, le CPS a, entre autres, encouragé la Commission de l'UA et la Banque mondiale, travaillant, le cas échéant, avec d'autres organisations internationales et parties prenantes, à tirer profit des conclusions du WDR 2011, pour renforcer leur collaboration et coopération sur les liens entre les conflits, la sécurité et le développement, y compris la promotion d'un dialogue national et

régional, des discussions structurées sur les situations à risque, l'évaluation et la planification, les échanges en ce qui concerne la formation de personnels, et des actions conjointes aux niveaux national et régional, avec un accent particulier sur la prévention des conflits et la reconstruction et le développement post-conflit.

(ii) Communication du Comité international de la Croix rouge (CICR)

32. Lors de 276^{ème} réunion tenue le 28 avril 2011, le CPS a suivi une communication du Dr Jacob Kellenberger, Président du Comité international de la Croix rouge (CICR), sur les activités du CICR liées à la paix et à la sécurité en Afrique. Le CPS a exprimé sa gratitude au CICR pour ses efforts et l'assistance humanitaire qu'il apporte aux populations victimes des conflits armés en Afrique, en particulier les enfants et les autres groupes vulnérables. Le CPS a réaffirmé l'attachement de l'UA au respect des droits humains et du droit international humanitaire, ainsi qu'au caractère sacré de la vie humaine, tel que consacré dans les articles 4 (o et m) de l'Acte constitutif de l'UA et 4(c) du Protocole relatif au CPS, et a souligné la nécessité pour la Commission de l'UA, conformément à la Convention de l'UA sur la protection des, et l'assistance aux, personnes déplacées internes en Afrique, de travailler en étroite collaboration avec le CICR et les autres partenaires concernés. Le CPS a lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils continuent d'apporter leur coopération au CICR et facilitent son travail dans l'assistance aux civils affectés par les situations de conflit et post-conflit sur le continent.

I) Communications du Président du CPS au Comité des Représentants permanents (COREP)

33. Conformément à l'article 7 du Protocole et aux conclusions de la Retraite de Dakar sur les méthodes de travail du CPS, et aux fins de tenir tous les Etats membres informés des activités du CPS, le Président du CPS pour le mois fait, au terme de sa présidence, une communication au COREP. Les Présidents successifs au cours de la période sous examen, à savoir la Mauritanie, la Namibie, le Nigeria, le Rwanda, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, ont présenté des communications sur leurs activités mensuelles respectives.

V. ETAT DE LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE

34. Les paragraphes qui suivent traitent des soulèvements populaires en Afrique du Nord et de leurs implications pour les efforts d'ensemble du continent visant à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance. Ils font également le point sur les différentes situations de conflit et post-conflit, avec des observations, le cas échéant, sur les mesures que la Conférence souhaiterait prendre.

a) Soulèvements populaires en Afrique du Nord

35. La présente session de la Conférence se tient dans un contexte marqué par les développements qui ont eu lieu tout d'abord en Tunisie, puis en Egypte. Les soulèvements populaires en Tunisie et en Egypte revêtent un caractère exceptionnel et ont posé de sérieux problèmes doctrinaux, car ne correspondant à aucun des cas définis par la Déclaration de Lomé de juillet 2000 sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement.

36. Les soulèvements en Tunisie et en Egypte ont agi comme révélateurs d'une évolution profonde qui peut enrichir les processus de consolidation de la démocratie en Afrique. S'appuyant sur les progrès considérables enregistrés dans les processus de démocratisation en cours en Afrique depuis 1990, ces révoltes et soulèvements populaires rappellent les manifestations de masse, émeutes de la faim et autres grèves en milieu urbain, annonciateurs de la vague initiale de démocratisation en Afrique dans les années 1980. Ces convulsions internes de grande envergure, combinées aux pressions extérieures et aux changements intervenus sur la scène internationale, ont ouvert la voie aux avancées démocratiques qui sont graduellement devenues une composante importante de la vie politique en Afrique. Des questions subsistent sur les poids respectifs des pressions internes et externes dans les avancées démocratiques qui ont découlé des changements politiques précédents. Mais, il ne fait guère de doute que les protestations de masse, engendrées en grande partie par les mouvements urbains contre la paupérisation, la marginalisation politique et, de manière plus significative, l'aspiration à un avenir meilleur, où la gouvernance est fondée sur une légitimité populaire, ont largement contribué à cette évolution. Bien que timides et progressives, ces avancées démocratiques ont donné lieu à des révisions constitutionnelles, des élections régulières, des dispositions pour le multipartisme, ainsi qu'à l'élargissement des libertés civiles. D'une certaine façon, l'Afrique du Nord est seulement en train de s'aligner sur les tendances générales que connaît le reste de l'Afrique.

37. Les revendications qui ont conduit aux révoltes en Afrique du Nord sont liées à une dynamique universelle: une insatisfaction généralisée des populations vis-à-vis de Gouvernements autoritaires et isolés, adeptes de la manipulation de règles constitutionnelles pour conserver le pouvoir ; l'accroissement des inégalités en termes de revenus, le niveau élevé de la pauvreté et la baisse du niveau de vie des classes moyennes ; ainsi qu'un chômage particulièrement élevé des jeunes, ce qui conduit à un sentiment de marginalisation sociale. Les nouveaux outils de mobilisation, tels que les réseaux et médias sociaux, n'ont fait que renforcer les moyens d'organisation des nouveaux groupes et segments sociaux. En prenant la direction d'un large éventail de groupes engagés dans un processus de contestation, les classes moyennes en Egypte et en Tunisie se sont, avec optimisme, tournées vers l'avenir, convaincues que des Gouvernements autoritaires constituent des obstacles majeurs à la réalisation de leurs aspirations.

38. Des protestations sociales conduites sans dirigeants clairement identifiés et dans des circonstances marquées par une succession accélérée d'événements prennent souvent du temps pour déboucher sur des résultats solides et durables, en termes de démocratie. En outre, les impulsions révolutionnaires spontanées ne conduisent pas nécessairement à la mise en place ordonnée d'institutions. La Tunisie et l'Egypte, à la suite de négociations complexes entre diverses parties prenantes, s'emploient à trouver progressivement des repères sur la forme de leurs nouvelles architectures institutionnelles respectives. Ce processus ne sera pas facile, mais l'Egypte et la Tunisie s'emploient activement à trouver les voies et moyens de surmonter ces obstacles.

39. Les soulèvements en Afrique du Nord ont le mérite d'avoir levé certaines ambiguïtés dans le discours sur la démocratisation en Afrique. L'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne peuvent maintenant tirer les mêmes leçons d'expériences partagées dans la mise en place de systèmes garantissant les droits, les libertés et l'obligation de rendre compte. Comme l'a souligné le CPS lors de la réunion

ministérielle du 26 avril et la session extraordinaire de la Conférence de l'Union du 25 mai 2011, les soulèvements en Afrique du Nord doivent être saisis comme une occasion pour les Etats membres de renouveler leur engagement en faveur de l'agenda de l'UA pour la démocratie et la gouvernance, d'insuffler une dynamique additionnelle aux efforts déployés à cet égard et de mettre en œuvre des réformes socio-économiques adaptées à chaque situation nationale. A cet égard, il convient de rappeler qu'il a été demandé au Groupe des Sages de l'UA d'entreprendre un examen complet, y compris l'organisation rapide d'un atelier regroupant les parties prenantes compétentes, sur les mécanismes existants relatifs à la démocratisation et à la gouvernance en Afrique, et de formuler des recommandations au CPS lors d'une réunion qui sera organisée au plus tard en décembre 2011.

b) Evolution des situations sur le terrain

40. Les situations sur le terrain ont continué à connaître des évolutions très contrastées. Nombre de pays ayant surmonté les conflits qui les ont affectés ont poursuivi leurs efforts de consolidation de la paix et de redressement socio-économique. Il convient, à cet égard, de se féliciter des avancées qui continuent d'être enregistrées au Burundi, en RDC, au Libéria et en RCA. De même, certaines crises ont connu un dénouement au cours de la période sous examen ; c'est notamment le cas de la Côte d'Ivoire, où la crise postélectorale consécutive au deuxième tour du scrutin présidentiel a finalement pu être surmontée.

41. Le continent reste toujours confronté à nombre de situations conflictuelles pour lesquelles aucune avancée significative sur la voie d'un règlement n'a été enregistrée au cours de la période sous examen. Il importe notamment de faire ici mention du dossier du Sahara occidental et du processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée. A ces impasses persistantes, s'ajoutent les conflits en cours au Darfour et en Somalie, les difficultés rencontrées récemment dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA) au Soudan, ainsi que la crise qui déchire la Libye.

(i) Les Comores

42. La période sous examen a été marquée par le parachèvement du processus de mise en œuvre de l'Accord du 16 juin 2010 sur la gestion de la période intérimaire aux Comores. La Conférence se souviendra que, dans le cadre de cet Accord, l'élection des Gouverneurs des Iles autonomes avait eu lieu le 7 novembre 2010, cependant que le scrutin présidentiel s'est déroulé le 26 décembre 2010, conformément au principe de la présidence tournante prévue par la Constitution de l'Union des Comores. Dans le prolongement des dispositions convenues entre le Président sortant, M. Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, et le Président élu, le Docteur Ikililou Dhoinine, la prestation de serment et l'investiture officielle du Président élu ont eu lieu le 26 mai 2011. L'investiture des Gouverneurs des Iles autonomes a eu lieu trois jours avant celle du Président de l'Union. Le nouveau Président comorien a fait de la lutte contre la corruption et du renforcement de la réconciliation nationale les axes prioritaires de son mandat. En dépit de ces avancées, il convient, toutefois, de relever que le procès, plusieurs fois reporté, de l'ancien chef d'Etat major de l'Armée comorienne, accusé, avec trois autres officiers, de complicité d'assassinat, le 13 juin 2010, d'un officier supérieur, constitue une source de préoccupation, au regard des tensions qu'il peut générer, particulièrement au sein de l'institution militaire.

43. La Conférence pourrait encourager les parties comoriennes à persévérer dans leurs efforts pour consolider les progrès enregistrés dans le processus de réconciliation nationale. De même, des efforts soutenus sont requis pour assurer la relance de l'économie de l'archipel, qui est dans un état préoccupant. Il importe que la communauté internationale continue à appuyer les efforts de développement socio-économique de l'archipel.

(ii) Madagascar

44. Les efforts que déploie la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC), en vue de faciliter le règlement de la crise à Madagascar et le retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays, ont abouti au paraphe, le 9 mars 2011, par des partis, associations et groupes politiques malgaches, de la « Feuille de route pour la sortie de crise à Madagascar ». Dans la Feuille de route, les parties concernées ont pris l'engagement de mettre fin à la crise à Madagascar à travers une transition neutre, inclusive et consensuelle, qui passe par des élections libres, crédibles et transparentes. Les Mouvements politiques Zafy, Ratsiraka et Ravalomanana ont rejeté cette Feuille de route, qui, de leur avis, ne peut en aucun cas se substituer aux Accords de Maputo et à l'Acte additionnel d'Addis Abéba.

45. Au cours de la période sous examen, la SADC a organisé quatre réunions consacrées la situation à Madagascar : à Livingstone, en Zambie, le 31 mars 2011 ; à Windhoek, en Namibie, le 20 mai 2011 ; à Gaborone, au Botswana, du 6 au 7 juin 2011 ; et à Sandton, en Afrique du Sud, du 11 au 12 juin 2011. Au cours de ce dernier sommet, les chefs d'Etat et de Gouvernement de la SADC ont, entre autres, noté que : a) le retour de Madagascar à la normalité constitutionnelle est une question d'urgence ; b) approuvé, avec amendements, la Feuille de route mentionnée plus haut ; c) exhorté les dirigeants des Mouvements Ratsiraka, Ravalomanana et Zafy à parapher la Feuille de route dès que les modifications nécessaires auront été effectuées ; d) exhorté la Haute Autorité de la Transition (HAT) à autoriser les personnalités malgaches en exil pour des raisons politiques à retourner dans le pays sans condition, y compris M. Marc Ravalomanana ; e) et exhorté la HAT à élaborer et à mettre en œuvre de toute urgence tous les instruments juridiques encore en instance, afin d'assurer la liberté politique pour tous les Malgaches dans le processus inclusif devant mener à des élections libres, régulières et crédibles. Le Président de la HAT a rejeté la décision du Sommet de la SADC relative au retour à Madagascar de l'ancien Président Ravalomanana, tout en acceptant celui de l'ancien Président Didier Ratsiraka.

46. La Conférence pourrait féliciter la SADC pour les efforts soutenus qu'elle déploie dans la recherche d'une solution durable à la crise malgache et en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Ces efforts doivent être poursuivis, étant évidemment entendu que toute solution devra être conforme aux instruments pertinents de l'UA relatifs aux changements anticonstitutionnels de Gouvernement.

(iii) Somalie

47. La période sous examen a été dominée par la poursuite des querelles intestines entre les dirigeants des TFIs sur la question de la transition, qui s'achève le 20 août 2011, et sur les arrangements post-transition. La période a également été marquée par les acquis importants enregistrés sur le terrain par les forces de AMISOM et celles du Gouvernement fédéral de transition (TFG).

48. A la suite de la décision du Sommet de l'IGAD du 30 janvier 2011, endossée par la Conférence de l'Union sur la prorogation du mandat de l'actuel Parlement fédéral de transition (TFP) cependant que les arrangements politiques restants seraient déterminées par les somaliens, le TFP a adopté, le 3 février, une motion prolongeant son mandat de trois ans, à compter de la fin de la période actuelle de transition. Cette décision a suscité des préoccupations parmi les différentes parties prenantes tant à l'intérieur qu'en dehors de la Somalie. En mars 2011, le Gouvernement a soumis au TFP une proposition de prorogation du mandat de toutes les TFIs, y compris le Gouvernement, pour une période additionnelle d'un an, jusqu'en août 2012, à l'expiration de laquelle des élections présidentielles auraient lieu. Cette proposition a été rejetée par le Président du TFP. Celui-ci a alors marqué son intention d'organiser des élections présidentielles en juillet 2011, et a ensuite procédé à l'élaboration d'un plan de travail pour une période de trois ans.

49. Les 12 et 13 avril, à Nairobi, une réunion consultative de haut niveau a été organisée pour redynamiser le dialogue et la coopération entre les institutions somaliennes et d'autres parties prenantes, afin de convenir de la meilleure voie à suivre en ce qui concerne le parachèvement de la période de transition et les arrangements post-transition. Le Président du TFP, les Présidents des administrations régionales du Puntland et de Galmudug, Ahlu Suna Wa'al Jamaa (ASWJ), ainsi que l'IGAD, l'UA et d'autres acteurs internationaux, ont participé à la réunion, qui a été boycottée par le TFG, malgré des efforts soutenus pour l'encourager à participer à cette rencontre. Entre autres initiatives visant à surmonter l'impasse sur la question de la transition et des arrangements post-transition, il convient également de signaler la réunion entre le Conseil de sécurité, les dirigeants des TFIs et d'autres parties prenantes somaliennes à Nairobi, le 25 mai, et la 19^{ème} réunion du Groupe de contact international sur la Somalie, tenue à Kampala, les 2 et 3 juin 2011.

50. C'est dans ce contexte que, le 9 juin 2011, le Président du TFG et le Président du TFP ont signé, à Kampala, un Accord pour résoudre l'impasse politique actuelle. Au terme de cet Accord, les deux dirigeants sont convenus de reporter, de 12 mois, après août 2011, l'élection du Président du TFG, du Président du Parlement et de ses Vice-Présidents. Ils sont également convenus que le Premier ministre démissionnera dans un délai de 30 jours suivant la signature de l'Accord, après quoi le Président nommera un nouveau Premier ministre qui sera confirmé par le TFP dans les 14 jours. L'Accord de Kampala prévoit également la création d'un Bureau politique régional comprenant les chefs d'Etat de la région (IGAD et Communauté de l'Afrique de l'Est), avec la participation des Nations unies et de l'UA, sur le modèle de l'Initiative régionale de paix au Burundi, afin de superviser et de surveiller le respect par les TFIs des étapes et délais convenus pour l'exécution des tâches de la transition. Dans un communiqué de presse publié par le Bureau du Premier ministre, le Gouvernement a déclaré que l'Accord exige une délibération du Parlement, afin de s'assurer qu'il est conforme à la Charte fédérale de transition (TFC) et aux lois de la Somalie. Le Gouvernement a également souligné que la disposition relative à la démission du Premier ministre et de son Gouvernement et d'autres dispositions de l'Accord ne peuvent être mises en œuvre qu'avec le consentement du Parlement.

51. Les efforts ont également été poursuivis pour renforcer la Mission de l'UA en Somalie. Les effectifs de l'AMISOM sont maintenant d'environ 9.000 hommes. Le Burundi et l'Ouganda se sont engagés à contribuer chacun respectivement 1.000 et 2.000 soldats supplémentaires. D'autres pays ont également fait des promesses de contribution de troupes. Les forces de l'AMISOM et du TFG à Mogadiscio ont continué à renforcer leur contrôle sur des endroits stratégiques conquis en février dernier. Les milices pro-TFG ont gagné du terrain dans les régions du Hiraan, du Bay et Bakool, du Gedo, ainsi que du Moyen et du Bas Juba. A l'heure actuelle, le TFG contrôle effectivement environ 60 pour cent de Mogadiscio, et 80 pour cent de la population totale de la ville, qui est d'environ de 2 millions de personnes, vit dans les zones contrôlées par les forces du TFG et des milices alliées. Par ailleurs, l'AMISOM et ses partenaires ont continué à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Somalie.

52. La situation humanitaire est extrêmement préoccupante. 2,4 millions de Somaliens, soit presque un tiers de la population totale du pays, vivent actuellement dans des conditions désastreuses, en raison du conflit et de la violence ambiante, mais également du fait de la sécheresse qui affecte la Somalie, l'une des pires de mémoire récente. Un enfant sur quatre souffre de malnutrition aiguë, soit l'un des taux les plus élevés du monde correspondant au double du seuil d'urgence. Malgré cette situation, il y a eu une réduction importante des niveaux de financement global pour la Somalie sur les deux dernières années et, sur le montant de 529 millions de dollars de l'appel humanitaire lancé pour cette année, seul un quart a été sécurisé à ce jour.

53. La Conférence pourrait exprimer son soutien à l'Accord de Kampala et appeler les dirigeants somaliens à se hisser à la hauteur des défis auxquels leur pays est confronté et à surmonter leurs divergences dans l'intérêt supérieur de leur peuple. Faute d'un tel sursaut de la part des parties prenantes somaliennes, les acquis tangibles réalisés sur le terrain, au prix d'énormes sacrifices consentis par les forces de l'AMISOM et du TFG, seront remis en cause. La Conférence pourrait également appeler les Nations unies et d'autres acteurs concernés à assumer pleinement leurs responsabilités envers le peuple somalien, en particulier en apportant une aide humanitaire adéquate aux populations affectées, en déployant une opération des Nations unies, afin de soutenir la stabilisation et la reconstruction à long terme de la Somalie et, dans l'intervalle, en apportant à l'AMISOM le soutien requis, afin de permettre à la Mission de s'acquitter efficacement de son mandat, et en donnant une suite positive aux demandes de l'UA relatives à l'imposition d'une zone d'exclusion aérienne et d'un blocus maritime.

(iv) Processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie

54. Depuis le Sommet de janvier, aucune avancée n'a été enregistrée en vue de surmonter l'impasse dans le processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie. Les deux pays ont continué à s'accuser mutuellement de déstabilisation et de soutien à leurs groupes d'opposition respectifs. A cet égard, la Conférence se souviendra que, lors de sa session de janvier, la délégation éthiopienne avait fait état de l'intensification par l'Erythrée de ses activités de déstabilisation contre l'Ethiopie, y compris une tentative visant à perturber le Sommet. La délégation éthiopienne avait demandé à l'Erythrée de cesser immédiatement ces activités, soulignant que l'Ethiopie ne peut indéfiniment continuer de tolérer cette situation. Elle avait également réitéré sa pleine acceptation de la décision sur la délimitation de 2002 de

la Commission frontalière Erythrée-Ethiopie (EEBC) et sa volonté de s'engager dans un dialogue avec l'Erythrée pour la mise en œuvre de la décision et la démarcation effective sur le terrain. Pour sa part, le Représentant permanent érythréen auprès de l'UA a, au nom du Ministre des Affaires étrangères de son pays, adressé, le 7 avril 2011, une lettre au Président de la Commission, avec copie au Président du CPS pour le mois. Dans cette lettre, il a déclaré que l'Erythrée ne mène pas une politique de déstabilisation de l'Ethiopie ou de la région. De façon plus spécifique, il a demandé que l'UA, en sa qualité de Garante des Accords d'Alger, exhorte le Gouvernement éthiopien "à s'abstenir de proférer des menaces militaires contre l'Erythrée et à se retirer inconditionnellement des territoires relevant de la souveraineté érythréenne sur la base des décisions définitives et contraignantes de l'EEBC sur la délimitation et la démarcation définitives». Il convient de noter que l'EEBC, citant les difficultés rencontrées dans l'exécution de son mandat, avait procédé à la démarcation virtuelle de la frontière, sur la base de sa déclaration du 27 novembre 2006. L'Erythrée a accepté cette décision de démarcation, tandis que l'Ethiopie l'a rejetée, la considérant comme une fiction juridique et insistant sur la nécessité d'entreprendre la démarcation sur le terrain.

55. Dans ce contexte, la Conférence pourrait, une fois de plus, souligner la nécessité de d'efforts africains renouvelés, sous l'égide de l'UA, afin d'aider les deux pays à surmonter les difficultés auxquelles est confronté le processus de paix, à normaliser leurs relations et à jeter les bases d'une paix durable dans la région. La Conférence se doit d'encourager les deux pays à apporter la coopération nécessaire pour l'aboutissement de ces efforts.

(v) Relations entre Djibouti et l'Erythrée

56. En janvier, la Conférence a été informée de l'évolution des relations entre Djibouti et l'Erythrée, ainsi que des efforts déployés par le Qatar, en tant que médiateur, pour la mise en œuvre de l'Accord signé entre les deux pays, le 6 juin 2010. A son tour, la Conférence a appelé Djibouti et l'Erythrée à poursuivre, de bonne foi, la mise en œuvre scrupuleuse de l'Accord du 6 juin 2010, afin de régler leur différend frontalier et de consolider la normalisation de leurs relations. Durant la période sous examen, il n'y pas eu de mises à jour écrites reçues de la part de l'une ou l'autre des deux parties.

(vi) Corne de l'Afrique - approche régionale

57. Dans sa décision de janvier 2011 sur le rapport du CPS sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, la Conférence a souligné la nécessité de promouvoir une approche régionale des défis à la paix et à la sécurité dans la Corne de l'Afrique. Aussi a-t-elle encouragé la Commission, en collaboration avec l'IGAD, les Nations unies et d'autres parties prenantes, à initier un processus de consultation qui déboucherait sur la tenue d'une Conférence sur la paix, la sécurité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique. La Commission travaille sur les modalités du processus de consultation envisagé, et, en temps voulu, informera la Conférence de l'évolution de ses efforts.

58. Dans l'intervalle, l'UA s'est associée à l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à l'IGAD pour organiser, à Addis Abéba, les 11 et 12 avril 2011, une Conférence des parties prenantes et des partenaires au développement sur l'emploi pour la paix, la stabilité et le développement dans la Corne de l'Afrique. Cette

Conférence a notamment mis l'accent sur la question du chômage et celle du sous-emploi, qui, si elles ne sont pas traitées efficacement, pourraient provoquer des troubles et déstabiliser une région déjà confrontée à nombre de défis. La Conférence a exprimé son soutien à la stratégie régionale pour la Corne de l'Afrique, intitulée *Emploi pour la paix, la stabilité et le développement*. Une Feuille de route a été adoptée pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie. L'UA travaille activement avec l'OIT et l'IGAD à la mise en œuvre de cette Feuille de route, et s'inspirera de ce travail dans l'élaboration de sa stratégie régionale globale, conformément au mandat de la Conférence.

(vii) Burundi

59. Les discussions de la dernière session ordinaire de la Conférence de l'Union sur la situation au Burundi ont eu lieu dans un contexte marqué par le parachèvement du deuxième processus électoral post-conflit. La Conférence, après s'être félicitée des progrès accomplis, au regard du boycott, par nombre de partis politiques appartenant à l'opposition, de la plupart des scrutins qui se sont succédé pendant la deuxième partie de l'année 2010, demandé aux acteurs burundais de tirer les leçons du processus électoral et d'œuvrer à l'approfondissement du processus démocratique et au relèvement socio-économique de leur pays.

60. Parmi les développements intervenus au cours de la période sous examen, il convient de relever l'adoption, à l'unanimité, par le Parlement, le 25 avril 2011, du projet de loi portant organisation et fonctionnement des partis politiques. L'opposition extra parlementaire a suivi de près ce processus, craignant qu'il ne s'agisse là d'une tentative visant à porter des limites à ses activités. En réponse à ces préoccupations, un amendement qui aurait obligé tous les partis politiques à obtenir un nouvel agrément a été modifié. De même, le Gouvernement est en train d'élaborer une loi sur le statut des partis politiques d'opposition. En mai 2011, l'Assemblée nationale burundaise a élu les 7 Commissaires de la Commission nationale indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH), ainsi que les membres du bureau de cette institution. S'agissant de la justice transitionnelle, la Commission Vérité et Réconciliation devrait voir le jour d'ici à janvier 2012. Par ailleurs, le Gouvernement a présenté, le 23 mai 2011, la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, qui couvre la période 2011-2015. Sur le plan de la sécurité, l'on observe une recrudescence de la criminalité dans certaines communes du pays. Le Gouvernement attribue ces actions à des « bandits armés ». Dans ce contexte, il importe de poursuivre les efforts engagés pour la réinsertion des combattants démobilisés et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

61. La Conférence pourrait exhorter les différents acteurs burundais à œuvrer à la consolidation de la paix et à la reconstruction post-conflit de leur pays. Il importe, en outre, que la communauté internationale continue d'appuyer les autorités burundaises dans leurs efforts, afin de rendre irréversibles les importants acquis politiques et démocratiques enregistrés ces dernières années.

(viii) République démocratique du Congo

62. En RDC, la période sous examen a été marquée par une diminution notable des exactions des groupes armés étrangers contre les populations civiles, et ce grâce aux actions combinées et complémentaires des Forces armées de la RDC

(FARDC) et de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO). Sur le plan politique, les préparatifs se poursuivent en vue de la tenue des deuxièmes élections générales post-conflit, en novembre 2011. Dans ce cadre, les deux chambres du Parlement, réunies en Congrès, ont adopté, le 15 janvier 2011, une loi portant révision de la Constitution, qui consacre, entre autres, la suppression du 2^{ème} tour de la présidentielle, le Président de la République étant dorénavant élu à la majorité simple des suffrages. Dans la foulée de cette révision constitutionnelle, qui a été contestée par une partie de la classe politique, les membres de la toute nouvelle Commission nationale électorale indépendante (CENI) ont prêté serment devant la Cour suprême de Justice. Dès son entrée en fonction, le 3 mars 2011, le bureau de la CENI a engagé de larges consultations avec les acteurs politiques en vue d'obtenir un consensus minimal sur le processus électoral. Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé, au cours du mois de mars 2011, le lancement d'une opération de grande envergure contre l'impunité et la corruption.

63. L'organisation des élections présidentielles et législatives constitue un défi majeur pour le Gouvernement congolais. Si le Gouvernement a pris la décision de financer l'organisation de ces élections à hauteur de 60% sur fonds propres, il reste que la CENI fait face à d'énormes difficultés financières et logistiques pour mener à bien le processus électoral. La communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour soutenir l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques en RDC.

(ix) Soudan

Sud-Soudan/Accord de paix global (CPA)

64. En janvier 2011, la Conférence a adopté une déclaration solennelle sur le Soudan dans laquelle elle a, entre autres, félicité le peuple soudanais pour le déroulement réussi, pacifique et crédible du référendum d'autodétermination au Sud-Soudan, pilier principal de l'Accord de paix global (CPA). Les résultats officiels ont été annoncés le 7 février 2011, à Khartoum, par le Président de la Commission pour le référendum au Sud Soudan, avec une majorité écrasante de 98,83% ayant voté pour la sécession. Par la suite, le Président Omar Hassan al Bashir a pris acte du choix des populations du Sud Soudan, et a publié un décret présidentiel reconnaissant et acceptant officiellement les résultats. Peu après l'annonce des résultats officiels, le Gouvernement du Sud Soudan (GoSS) a commencé à travailler à la préparation de la fête de l'indépendance, ainsi que des symboles du futur Etat.

65. Avant l'organisation du référendum, lors d'une Conférence de tous les partis politiques du Sud Soudan tenue en octobre 2010, un accord a été conclu sur la participation des partis d'opposition à la prise de décisions importantes au sein du GoSS. Malgré cela, le SPLM et les partis d'opposition n'ont pu s'entendre sur la question de leur représentation respective au sein du Comité technique mis en place pour examiner l'actuelle Constitution provisoire du Sud Soudan et soumettre un projet de "Constitution de transition". Alors que la période allant jusqu'au référendum au Sud-Soudan a été très calme, la situation a considérablement changé peu après. Depuis le mois de février 2011, il y a eu de graves affrontements entre le SPLA et divers groupes rebelles à Jonglei, ainsi que dans les Etats de l'Unité et du Nil supérieur.

66. Aux termes du CPA, et parallèlement au référendum du Sud-Soudan, un référendum sur la région d'Abyei devait être organisé pour permettre aux populations de ce territoire de décider si elles veulent garder l'actuelle administration spéciale au Nord Soudan ou faire partie du Sud-Soudan. Du fait des interprétations divergentes du Protocole d'Abyei par les parties au CPA sur la composition du corps électoral, ce référendum n'a pu se tenir, conduisant ainsi à des tensions dans la région et à une série de graves affrontements entre les communautés Ngok Dinka et Misseriya. Les tensions se sont accrues entre le Nord et le Sud au cours du mois de mai, avec deux embuscades contre des éléments des Forces armées soudanaises (SAF). En représailles, les SAF ont contre-attaqué, et finalement occupé Abyei, le 21 mai 2011. Cette situation a provoqué une grave crise humanitaire. Par ailleurs, et dans le cadre de la mise en œuvre du CPA, l'élection du Gouverneur de l'Etat du Kordofan méridional a eu lieu du 2 au 4 mai 2011. Les résultats, annoncés le 14 mai, proclamant le candidat du NCP vainqueur, n'ont pas été reconnus par le SPLM. La tension a atteint son paroxysme lorsque les SAF ont fixé le 1^{er} juin comme date limite pour que le SPLA retire ses forces des Etats du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Des affrontements ont éclaté entre les deux parties dans le Kordofan méridional, provoquant d'importants déplacements de populations. Dans l'intervalle, le processus de consultation populaire a débuté dans l'Etat du Nil bleu. Il est, toutefois, peu probable que ces processus soient achevés d'ici la fin de la période intérimaire, le 9 juillet 2011, dans les deux Etats.

67. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine au Soudan a continué à aider les parties dans leurs négociations sur les questions post-référendaires, et a tenu plusieurs réunions aussi bien au Soudan qu'en Ethiopie. C'est dans ce cadre que le Groupe a pris l'initiative d'organiser une réunion au sommet sur le Soudan, à Addis Abéba, les 12 et 13 juin, avec la participation du Président Omar Hassan al Bashir et du Premier Vice-Président Salva Kiir Mayardit, ainsi que du Premier Ministre Meles Zenawi d'Ethiopie, en sa qualité de Président de l'IGAD. Le Sommet a été l'occasion d'aborder les défis majeurs auxquels le Soudan est confronté en ce moment historique, y compris Abyei, la mise en place rapide de mécanismes de gestion conjointe de la sécurité entre le Nord et le Sud, et les négociations sur les arrangements économiques après la sécession. Parallèlement, le Groupe a organisé une réunion de haut niveau des représentants du Gouvernement du Soudan et des dirigeants du SPLM dans les «deux zones» du Nil Bleu et du Kordofan méridional pour discuter des défis actuels auxquels font face leurs Etats.

68. Si le vote pour la séparation est perçu comme une solution au conflit qu'a connu le Soudan deux décennies durant, il pose néanmoins de nouveaux défis aussi bien au Nord Soudan - en particulier la gestion de la diversité, qu'au Sud Soudan, avec la nécessité de construire un Etat fort. Par conséquent, il est essentiel que l'Afrique appuie les parties, au moment où elles s'engagent dans la construction de deux Etats viables, vivant côte à côte, en paix et dans le bon voisinage, et travaillant conjointement pour relever les défis communs.

Darfour

69. Au cours de la période sous examen, les efforts pour parvenir à un accord entre les parties et achever les négociations à Doha se sont poursuivis. Le Gouvernement du Soudan et le Mouvement pour la Libération et la Justice (LJM) sont parvenus à un accord sur presque toutes les questions, tandis que le

Mouvement pour la Justice et l'Égalité (MJE) et le Gouvernement ont repris les négociations directes, sur la base de ce projet de texte. Du 27 au 31 mai 2011, le Médiateur en chef conjoint (JCM), en collaboration avec le Gouvernement du Qatar et avec le soutien de la MINUAD, a convoqué une Conférence de toutes les parties prenantes du Darfour à Doha. Les participants à la Conférence ont approuvé le projet de texte comme base pour parvenir à un cessez-le-feu permanent et à un règlement global et inclusif. La conclusion de la Conférence de toutes les parties prenantes du Darfour marque la fin d'une étape dans le processus de paix. Par conséquent, des efforts renouvelés doivent être déployés pour le lancement du Processus politique au Darfour (DPP), conformément aux décisions pertinentes de l'UA, comme moyen de relever, de manière globale et inclusive, les défis de la paix, de la sécurité et de la réconciliation au Darfour. Le Gouvernement du Soudan s'est engagé à créer un environnement favorable et, dans ce contexte, à examiner la nécessité de lois spéciales au Darfour. En préparation du lancement de l'initiative, la MINUAD et le Groupe de mise en œuvre poursuivent la planification du DPP.

70. Le Gouvernement a continué à préparer le référendum sur le statut du Darfour. La Commission électorale nationale a annoncé que le référendum aura lieu les 27 et 28 juin. Le 2 avril 2011, le SLA-Minni Minawi, le JEM et le SLA/Mère ont publié une déclaration conjointe condamnant la proposition d'organiser le référendum. La date du référendum est une question en cours de discussion entre le Gouvernement et le LJM à Doha. Le Gouvernement a également poursuivi les préparatifs pour la création de deux Etats supplémentaires au Darfour. La loi autorisant ce changement a été approuvée par le Conseil des Ministres le 5 mai, et est maintenant soumise au Président pour approbation. Certaines parties prenantes redoutent que la création de deux Etats supplémentaires exacerbe les divisions et mettent à rude épreuve les financements limités disponibles.

71. Par rapport aux mois de décembre 2010, les combats entre les forces gouvernementales et celles des mouvements ont diminué depuis janvier et février 2011. L'incidence des affrontements intertribaux est restée faible, et les attaques contre les soldats de la paix de la MINUAD et les travailleurs humanitaires, bien que source de grave préoccupation, ont été relativement peu nombreuses. Des affrontements sporadiques entre les forces du Gouvernement et celles des mouvements armés, en perturbant les opérations humanitaires et de protection, ont négativement affecté les civils au cours de la période sous examen. La MINUAD et les agences ont continué à collaborer avec le Gouvernement et les groupes armés pour améliorer l'accès humanitaire. Par ailleurs, le 26 avril, la MINUAD a lancé une initiative sur les ressources en eau au Darfour, impliquant la distribution d'un grand nombre de conteneurs d'eau de grande capacité pour les rapatriés. En effet, l'absence d'accès à l'eau potable est l'un des défis majeurs rencontrés par les communautés du Darfour, les femmes et les enfants devant souvent parcourir de longues distances, à leurs risques, pour obtenir de l'eau. En outre, des préparatifs sont en cours pour la tenue de la Conférence internationale sur « l'eau au Darfour pour une paix durable », prévue les 27 et 28 juin.

72. La MINUAD et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA au Soudan ont continué à collaborer avec le Gouvernement du Soudan, afin de l'encourager à assumer ses responsabilités dans la lutte contre l'impunité au Darfour. A cet égard, le Groupe a appuyé le Procureur spécial pour le Darfour, en particulier à travers l'élaboration d'une stratégie de protection des témoins. Afin de renforcer les capacités des institutions sécuritaires, la MINUAD a, entre autres

initiatives, organisé nombre de sessions de formation pour la police du Gouvernement et les renseignements militaires sur les droits de l'homme, la protection des enfants et les procédures d'arrestation, les détentions et l'utilisation de la force et des armes à feu. Par ailleurs, le DPP devrait être une occasion pour les parties prenantes au Darfour d'aborder les questions de la justice et de la réconciliation.

73. La MINUAD a maintenant atteint 92 pour cent du déploiement de son personnel militaire et 77 pour cent du personnel de police. A présent, l'objectif principal de la Mission est orienté vers l'utilisation maximale des ressources humaines et matérielles existantes, pour mieux s'acquitter de son mandat. A cet égard, la Conférence pourrait appeler le Gouvernement du Soudan et les mouvements armés à apporter la coopération nécessaire à la MINUAD. La Conférence pourrait également exhorter les parties soudanaises à intensifier leurs efforts pour la promotion d'une paix durable au Darfour et, à cet égard, souligner l'importance cruciale du DPP et la nécessité de ne ménager aucun effort pour assurer son lancement rapide et sa réussite.

(x) Relations entre le Tchad et le Soudan

74. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord du 15 janvier 2010, la coopération s'est renforcée entre le Tchad et le Soudan dans le domaine sécuritaire, avec notamment une surveillance renforcée de la frontière commune. Créée par l'Accord du 15 janvier, la Force mixte tchado-soudanaise dispose de douze postes d'observation disséminés sur les 1.350 km de frontière commune. L'activité des patrouilles militaires mixtes est complétée, pour la protection des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que des convois humanitaires, par celle des éléments du Détachement intégré de Sécurité (DIS), créé par la MINURCAT à la demande du Gouvernement tchadien, et qui a survécu au démantèlement de cette Mission. La sécurisation de la frontière a permis une reprise des activités commerciales transfrontalières. Le 17 mars 2011, le Président Idriss Déby Itno a reçu une délégation soudanaise venue à N'Djamena dans le cadre des discussions sur la prolongation du mandat de la Force mixte. Dans le prolongement de cette visite, un Sommet tripartite réunissant les Présidents du Soudan, du Tchad et de la RCA a eu lieu à Khartoum, le 23 mai 2011. Les trois pays ont notamment décidé de mettre en place une force conjointe pour protéger leurs frontières communes, ainsi qu'un mécanisme consultatif pour traiter des questions de sécurité.

75. La Conférence pourrait réitérer son appréciation aux dirigeants soudanais et tchadiens pour les résultats enregistrés dans la normalisation des relations entre leurs pays, et se féliciter des dispositions envisagées par le Soudan, le Tchad et la RCA, aux fins de renforcer la sécurité et la coopération régionales. La Conférence pourrait également lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte l'appui requis pour les projets d'intégration que ces pays se proposent d'entreprendre, afin d'accélérer leur développement et de renforcer la stabilité.

(xi) République centrafricaine

76. Après plusieurs reports dus au manque de financements et aux multiples désaccords entre la majorité présidentielle, l'opposition et la communauté internationale, le premier tour des élections présidentielles et législatives a pu se tenir le 23 janvier 2011. Les résultats des élections présidentielles ont donné le

Président sortant, François Bozizé, vainqueur dès le premier tour, avec 64.67% de suffrage exprimés. Ces résultats ont été vivement contestés par les principaux candidats de l'opposition, qui ont refusé de reconnaître la victoire du Président sortant. Le recours en annulation du scrutin qu'ils ont introduit auprès de la Cour constitutionnelle a été rejeté, au motif que les dysfonctionnements constatés n'étaient pas de nature à remettre en cause la régularité et la sincérité du scrutin. Le 15 février 2011, le Collectif des Forces du Changement - regroupement des partis politiques de l'opposition - a pris la décision de boycotter le second tour des élections législatives, qui s'est déroulé dans le calme, le 27 mars 2011. Des améliorations ont été relevées sur le plan organisationnel, en dépit de quelques dysfonctionnements avérés.

77. Le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) n'a pas enregistré de progrès significatifs au cours de la période considérée. Le Comité de pilotage institué à cet effet s'emploie à trouver une solution au problème que posera le retrait, envisagé, des observateurs militaires de la MICOPAX, déployés pour superviser le processus de DDR. La situation sécuritaire se caractérise par une instabilité persistante dans certaines préfectures du pays, avec la présence de plusieurs forces politico-militaires, notamment la CPJP (Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix) et l'Armée de résistance du seigneur (LRA). De fait, le pays fait face à de graves problèmes humanitaires. Cependant la signature, le 12 juin 2011, d'un Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et la CPJP porte en elle l'espoir d'une amélioration de la situation sécuritaire en RCA.

78. Dans ce contexte, la Conférence pourrait réitérer la nécessité pour le Gouvernement centrafricain et les autres acteurs concernés d'intensifier leurs efforts en vue de relever les multiples défis auxquels la RCA est confrontée, tant en ce qui concerne l'approfondissement du processus démocratique que le relèvement socio-économique du pays et le règlement des questions sécuritaires. Dans le même temps, il importe d'exhorter la communauté internationale à continuer à appuyer la RCA.

(xii) Armée de Résistance du Seigneur

79. Lors de sa session spéciale de Tripoli consacrée à l'examen et au règlement des conflits en Afrique, la Conférence de l'Union avait, dans le Plan d'action adopté à cette occasion, appelé les pays de la région à redoubler d'efforts, y compris sur le plan militaire, pour neutraliser la LRA et mettre fin à ses atrocités et activités de déstabilisation en RDC, au Sud-Soudan et en RCA. Par la suite, la Conférence de l'Union, lors de sa 15^{ème} session ordinaire tenue à Kampala, a demandé à la Commission d'organiser des consultations orientées vers l'action entre les pays touchés par les activités de la LRA et toutes autres parties intéressées, en vue de faciliter une action régionale coordonnée. En application de ces décisions, la Commission a organisé une réunion ministérielle régionale, à Bangui, du 13 au 14 octobre 2010, qui a regroupé aussi bien les pays affectés (RDC, RCA, Ouganda et Soudan, y compris le GoSS) que les partenaires bilatéraux et multilatéraux concernés.

80. Du 16 mars au 4 avril 2011, la Commission a dépêché une mission d'évaluation technique dans les cinq pays affectés par le problème de la LRA, afin d'examiner les modalités de mise en place de la Force régionale d'intervention (FRI) et du Centre d'opération conjoint (COC), conformément aux conclusions de la

réunion de Bangui. Le 8 juin 2011, également à Addis Abéba, s'est tenue la deuxième réunion ministérielle régionale sur la question de la LRA. Celle-ci a été précédée par une rencontre d'experts et des chefs d'Etat-major et de Service de Sécurité, les 6 et 7 juin 2011, respectivement. Les Ministres ont examiné le rapport qui leur a été soumis sur les modalités de mise en place de la FRI, du COC et d'un Mécanisme conjoint de coordination (MCC). Conçu comme une structure *ad hoc* de niveau stratégique devant coordonner les efforts de l'UA, des pays concernés, ainsi que le soutien des partenaires, le MCC sera composé des Ministres de la Défense des pays concernés et présidé par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA. En ce qui concerne le processus politique, les Ministres sont convenus que les différentes délégations soumettront les conclusions de la réunion à leurs chefs d'Etat respectifs pour adoption, alors que la Commission soumettra le même document aux instances compétentes de l'UA, pour autoriser la mission.

81. La Conférence pourrait féliciter les pays de la région pour l'étape majeure franchie avec la réunion d'Addis Abéba, et les encourager à travailler à la mise en œuvre rapide des décisions prises. Elle pourrait également lancer un appel aux partenaires de l'UA pour qu'ils appuient cette entreprise, dont l'aboutissement est crucial pour la protection des populations civiles éprouvées par des années de violence et d'atrocités commises par la LRA.

(xiii) Niger

82. La situation au Niger a continué à évoluer favorablement, avec la conclusion du processus de transition initié après le coup d'Etat du 18 février 2010, qui est intervenu dans un contexte de blocage politique et de violation de la Constitution du pays par le Président Mamadou Tandja. Le 8 janvier 2011, se sont tenues des élections municipales, suivies, le 31 janvier 2011, par le 1^{er} tour du scrutin présidentiel couplé aux élections législatives. Le 2^{ème} tour du scrutin présidentiel organisé le 12 mars a été remporté par M. Mahamadou Issoufou, du Parti nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS), avec 57,95% des voix. Au vu de cette évolution, le CPS a, le 16 mars 2011, levé la mesure de suspension de la participation du Niger aux activités de l'UA, qui avait été prise le 19 février 2010, en application des dispositions pertinentes de la Déclaration de Lomé qui prévoient une suspension automatique en cas de coup d'Etat.

83. Le Conférence pourrait se réjouir de la conclusion de la transition et du bon déroulement des différents scrutins qui ont été organisés. Ces résultats font honneur à la classe politique et au peuple nigériens, ainsi qu'à notre continent dans son ensemble. L'UA, qui a accompagné le processus de restauration de l'ordre constitutionnel, continuera à œuvrer aux côtés des autorités nigériennes à la consolidation des avancées enregistrées. Dans le même temps, la Conférence pourrait en appeler aux partenaires de l'UA pour qu'ils apportent l'appui économique et financier nécessaire à la consolidation des avancées enregistrées.

(xiv) Côte d'Ivoire

84. En Côte d'Ivoire, cinq mois après l'organisation du deuxième tour de l'élection présidentielle, le 28 novembre 2010, la crise postélectorale, longue et meurtrière, a connu son dénouement. La Conférence se souviendra que le CPS, en sa 259^{ème} réunion tenue le 28 janvier 2011, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, s'est penché de façon approfondie sur la crise ivoirienne. Le CPS a réaffirmé ses

décisions antérieures sur la situation en Côte d'Ivoire, reconnaissant M. Alassane Ouattara comme Président élu, et a décidé de mettre en place, sous l'autorité de l'UA, un Groupe de haut niveau pour le règlement de la crise, dont le mandat était d'évaluer la situation et de formuler, sur la base des décisions pertinentes de l'UA et de la CEDEAO, une solution politique d'ensemble. Composé des chefs d'Etat de la Mauritanie, qui en a assuré la présidence, d'Afrique du Sud, du Burkina Faso, de la Tanzanie et du Tchad, ainsi que des Présidents des Commissions de l'UA et de la CEDEAO, le Groupe a présenté son rapport à la 265^{ème} réunion du CPS de l'UA, tenue le 10 mars, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement. Dans ses propositions, le Groupe de haut niveau a notamment réaffirmé la victoire de M. Alassane Ouattara; et demandé que M. Laurent Gbagbo se retire dans l'intérêt supérieur du peuple ivoirien, et que les parties ivoiriennes en prennent acte et demandent au Conseil constitutionnel d'investir M. Ouattara comme Président de la République. La 265^{ème} réunion du CPS a entériné les propositions du Groupe de haut niveau, et demandé au Président de la Commission de l'UA de nommer un Haut Représentant chargé de la mise en œuvre de cette solution politique d'ensemble. Invités à participer aux réunions du Groupe de haut niveau et du CPS du 10 mars 2011, le Président élu, M. Alassane Dramane Ouattara, a répondu positivement et a accepté la solution proposée. Pour sa part, le Président sortant, M. Laurent Gbagbo, représenté par une délégation conduite par M. Pascal Affi N'Guessan, Président du Front populaire ivoirien (FPI), a rejeté la solution.

85. Alors que des efforts étaient en cours pour des négociations entre les deux parties, du 4 au 6 avril 2011, sous l'égide de l'UA et de la CEDEAO, la campagne militaire pour démettre le Président sortant a commencé. En effet, convaincu que le Président sortant ne cédera jamais volontairement et pacifiquement le pouvoir et que toutes les démarches politiques et diplomatiques ne lui servaient qu'à gagner du temps, le Gouvernement du Président Ouattara entreprit de le faire partir par la force. La campagne militaire fut brève, se concluant par la prise d'Abidjan et l'arrestation, le 11 avril 2011, de Laurent Gbagbo. Il convient de noter le rôle décisif joué par l'ONUCI et la Force française « Licorne », agissant dans le cadre de la résolution 1975(2011) du Conseil de sécurité, dans les derniers jours de la bataille d'Abidjan. Des combattants pro-Gbagbo ont poursuivi la résistance dans certains quartiers de la commune de Yopougon, avant d'être défaits au cours d'une offensive qui a duré jusqu'au 4 mai 2011. Le 4 mai 2011, le Conseil constitutionnel a pris une décision proclamant M. Alassane Ouattara Président de la République de Côte d'Ivoire. Considérant que les normes et dispositions internationales acceptées par les organes nationaux compétents ont une autorité supérieure à celle des lois et des décisions juridictionnelles internes, le Conseil constitutionnel a fait siennes les décisions du CPS sur le règlement de la crise en Côte d'Ivoire. Dans la foulée, le Président Alassane Ouattara a prêté serment le 6 mai 2011. Son investiture a eu lieu à Yamoussoukro, le 21 mai 2011.

86. La Conférence pourrait se féliciter du dénouement de la crise postélectorale et encourager les autorités ivoiriennes à ne ménager aucun effort pour mener à bien le chantier déjà engagé en ce qui concerne la consolidation de la paix, la justice et la réconciliation, ainsi que la reconstruction et le développement post-conflit. Pour sa part, et dans le cadre du suivi des décisions du CPS, la Commission mène des consultations avec la CEDEAO aux fins de convenir des modalités d'une action conjointe en appui aux efforts des autorités ivoiriennes.

(xv) Libéria

87. Le Libéria a continué de faire des progrès soutenus sur la voie de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit, tout se préparant pour les élections prévues en octobre ou en novembre de cette année, selon les résultats du référendum prévu d'août 2011. La Commission électorale nationale (NEC) a mené avec succès le processus d'inscription des électeurs, qui a été achevé en février 2011, et travaille actuellement à la tenue d'un référendum national approuvé par l'Assemblée législative libérienne. En outre, depuis l'inscription du Libéria, en septembre dernier, à l'ordre du jour de la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix (UNPBC), des progrès significatifs ont été réalisés, y compris l'élaboration d'un Plan prioritaire et d'un Programme de mise en œuvre des trois grands domaines identifiés dans le cadre de la Déclaration d'engagement mutuel (SMC), à savoir l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'Etat de droit, et la promotion de la réconciliation nationale.

88. La crise ivoirienne a eu un impact négatif sur la situation sécuritaire dans le pays ; en effet, le Gouvernement et le peuple du Libéria ont dû faire face à un afflux massif de réfugiés ivoiriens, qui s'élève à plus de 130.000, de décembre 2010 à ce jour. Les informations sur le recrutement d'ex-combattants libériens, qui ont combattu dans les deux camps lors de la guerre civile, et l'infiltration des rebelles ivoiriens dans les différents camps de réfugiés ont soulevé de sérieuses préoccupations. Tous les efforts doivent être déployés afin de remédier à cette situation avant la tenue des élections. La Conférence pourrait lancer un appel aux partenaires internationaux pour qu'ils continuent d'accompagner et de soutenir les efforts du Gouvernement libérien visant à consolider les progrès réalisés au cours de ces dernières années.

(xvi) République de Guinée

89. A la suite d'une transition couronnée par la tenue d'élections présidentielles, la Guinée est appelée à répondre à un double impératif, à savoir : l'approfondissement du processus démocratique, d'une part ; la satisfaction des besoins prioritaires des populations, d'autre part. Dès sa mise en place, le Gouvernement a organisé, en janvier 2011, des Etats généraux qui ont permis l'élaboration d'un plan d'action d'urgence. Pour sa part, le Groupe international de contact sur la Guinée (GIC-G), coprésidé par l'UA et la CEDEAO, a tenu sa 19^{ème} et dernière réunion à Conakry, le 10 février 2011. Cette réunion a consacré la fin du mandat du GIC-G et l'amorce de la mise sur pied, à la demande du Président Alpha Condé, du Groupe des Amis de la Guinée, dans le but d'aider ce pays à retrouver au plus vite une croissance et un développement durables et de l'appuyer en vue du parachèvement du processus électoral et de la consolidation de la gouvernance démocratique. Il convient, toutefois, de souligner la controverse qui s'est récemment invitée dans le débat politique autour de la tenue des élections législatives et du projet du Gouvernement de reprendre le recensement en vue de l'établissement d'une nouvelle liste électorale.

90. La Conférence pourrait encourager les autorités guinéennes et toutes les parties prenantes à tout mettre en œuvre pour privilégier le dialogue et le consensus, et à tenir les élections législatives et locales à venir dans les meilleurs délais et dans les conditions requises de transparence et de régularité. Il s'agit, ce faisant, de ressouder le tissu social après les tensions qui ont marqué le processus

électoral et de développer une culture de la paix et de la démocratie. Dans le même temps, la Conférence pourrait lancer un appel aux partenaires au développement pour qu'ils continuent à soutenir le processus de consolidation de la paix et le relèvement économique en Guinée.

(xvii) Guinée Bissau

91. La période sous examen a été marquée par des avancées dans le processus de consolidation de la paix et de reconstruction post-conflit en Guinée Bissau. Il convient d'abord de relever la mise en œuvre de l'un des programmes prioritaires du Gouvernement, à savoir la réforme du secteur de la défense et de la sécurité (RSDS), à la suite de l'adoption et de l'acceptation, aux niveaux national, régional et international, de la Feuille de route CEDEAO-CPLP. Il importe également de relever le déploiement de la Mission technique militaire et sécuritaire angolaise en Guinée-Bissau (MISSANG-GB), résultat d'un accord bilatéral entre la Guinée-Bissau et l'Angola, qui a été officiellement lancée le 21 mars 2011 pour une durée de deux ans. La Feuille de route prévoit également la réforme de la justice. L'action dans ce dernier domaine s'est également accompagnée d'une relance, depuis août 2010, du processus de réconciliation nationale. Enfin, le 29 mars 2011, ont eu lieu à Bruxelles les consultations entre la Guinée-Bissau et l'UE, au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou. A cette occasion, le Gouvernement bissau-guinéen a présenté un document jugé globalement satisfaisant, réitérant sa volonté d'honorer ses engagements, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'impunité et le trafic de drogue, l'instauration de l'Etat de droit et la subordination des militaires au pouvoir civil.

92. La Conférence pourrait se féliciter de l'étape majeure franchie avec l'adoption de la Feuille de route, qui répond aux objectifs des dispositions du Plan d'Action de Tripoli relatives à la Guinée Bissau, et encourager le Gouvernement bissau-guinéen et l'ensemble des autres acteurs concernés à persévérer dans leurs efforts. A cet égard, la Conférence voudra prendre exhorter les partenaires à continuer à appuyer la Guinée Bissau dans sa quête d'une paix et d'un développement socio-économique durables, notamment à travers la tenue, aussi rapidement que possible, de la Table ronde des bailleurs de fonds, maintes fois reportée.

(xviii) Sahara occidental

93. Le différend sur le territoire non autonome du Sahara occidental, entre le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO, est toujours dans l'impasse en raison des positions totalement opposées des Parties. La Conférence se souviendra que les deux Parties avaient, en avril 2007, soumis au Secrétaire général des Nations unies leurs propositions respectives pour un règlement du différend, le Maroc offrant une autonomie placée sous la juridiction du Royaume, et le Front POLISARIO proposant la tenue d'un référendum d'autodétermination avec deux options de vote: l'intégration au Maroc ou l'indépendance. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité a, il y a de cela quatre ans, donné mandat pour le lancement de négociations directes, de bonne foi et sans conditions préalables, sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU. En plus des quatre cycles de négociations directes tenus à Manhasset, New York, sept rencontres informelles ont jusqu'ici été organisées par l'Envoyé du Secrétaire général pour le Sahara occidental, l'Ambassadeur Christopher Ross, afin de préparer le terrain pour le cinquième tour

des pourparlers de Manhasset. Le 8^{ème} cycle des pourparlers informels se tiendra à Manhasset, New York, à la mi-juillet 2011.

94. Le 14 avril 2011, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité son dernier rapport sur le Sahara occidental dont le message principal est que, malgré la multiplicité des pourparlers, le processus de paix reste plus que jamais dans l'impasse. Dans sa résolution 1979 (2011) adoptée le 27 avril 2011, le Conseil de sécurité a prorogé d'une année, jusqu'au 30 avril 2012, le mandat de la MINURSO, exhortant les deux Parties à coopérer avec le Secrétaire général et à poursuivre les négociations, sans conditions préalables et de bonne foi, en vue de parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable, qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le contexte d'arrangements conformes aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations unies. Dans ce contexte, la Conférence pourrait inviter les Parties à coopérer pleinement à la résolution définitive du différend sur le Sahara occidental, sur la base du respect de la légalité internationale. L'UA ne ménagera aucun effort en appui à une telle entreprise, conformément aux dispositions pertinentes du Plan d'action de Tripoli adopté par la session spéciale de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, en août 2009.

(xix) Tunisie

95. Les efforts se sont poursuivis en vue de mener à son terme le processus de transition, malgré les défis rencontrés. La situation politique en Tunisie a été, pendant une période relativement longue, marquée par une certaine instabilité politique. Ainsi, en dépit des réformes courageuses qu'ils avaient engagées, le 1^{er} et le 2^{ème} Gouvernements provisoires tomberont successivement sous la pression de manifestants, qui exigeaient, entre autres, la convocation d'une Assemblée constituante et la dissolution de toutes les institutions issues de l'ancien régime. Au début du mois de février, les deux Chambres du Parlement ont voté une loi autorisant le Président par intérim à Gouverner par décrets-loi. Le Parlement a, par la suite, été suspendu, puis dissout. Par ailleurs, un organe dénommé « Haute Instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique » a été mis en place le 15 mars 2011, pour préparer l'élection de l'Assemblée constituante. Enfin, une Haute Instance indépendante pour les Elections (HIIE) a été créée par décret-loi. Se fondant sur des « considérations logistiques et techniques », la HIIE a proposé, le 22 mai dernier, le report de l'élection de l'Assemblée constituante au 16 octobre 2011, alors que le Gouvernement maintenait encore la date initialement envisagée du 24 juillet, pour, dit-il, « éviter de faire durer indéfiniment la transition ». Finalement, un consensus national a pu être trouvé, et il a été officiellement annoncé que l'élection de l'Assemblée constituante aura lieu le 23 octobre 2011.

96. Il importe que la Conférence se félicite des progrès enregistrés dans la transition, et réitère l'appui de l'UA aux efforts en cours. En outre, l'UA doit poursuivre le travail de plaidoyer déjà engagé pour mobiliser des ressources en vue d'aider la Tunisie à faire face à l'énorme fardeau que représente l'accueil sur son territoire de centaines de milliers de réfugiés, notamment africains, fuyant le conflit et les bombardements en Libye. La générosité dont la Tunisie a fait preuve, malgré ses propres difficultés dans le contexte de la transition en cours dans ce pays, est une source de fierté pour le continent et devrait servir d'exemple.

(xx) Egypte

97. La session de la Conférence de janvier dernier s'est tenue sur fond de manifestations contre la pauvreté et contre la répression politique, ainsi que de revendications pour la liberté et la démocratie en Egypte. Initialement, le régime a tenté de réprimer les manifestations, occasionnant des pertes en vies humaines, avant de faire des concessions. Néanmoins, les manifestants ont continué à faire pression pour une fin immédiate du règne du Président Moubarak. Le 11 février 2011, le Président Moubarak a démissionné, et a cédé l'exercice du pouvoir au Conseil suprême des Forces armées. Dès le 15 février, les nouvelles autorités égyptiennes se sont attelées à amender la Constitution en vigueur, en réponse aux revendications du peuple. Les Egyptiens ont accepté les amendements constitutionnels proposés lors d'un référendum tenu le 19 mars 2011. Une nouvelle loi a également été adoptée pour faciliter la formation de partis politiques. Par ailleurs, depuis leur arrivée au pouvoir, les nouvelles autorités égyptiennes ont pris nombre de mesures, afin d'enquêter sur les violences lors des manifestations, ainsi que sur les accusations de corruption.

98. La Conférence pourrait se féliciter des développements positifs intervenus en Egypte, ainsi que de l'engagement pris par les nouvelles autorités égyptiennes à mener à bien la transition en cours. Il est aussi important que la Conférence demande instamment aux partenaires de l'UA et aux institutions financières internationales d'apporter le soutien nécessaire pour aider l'Egypte à relever ses défis socio-économiques et à jeter les bases d'une démocratie et d'un développement durables.

(xxi) Libye

99. Comme indiqué plus haut, la période sous examen a été marquée par des développements majeurs en Libye. Dans le sillage des soulèvements qui ont eu lieu en Tunisie, puis en Egypte, le pays a connu des manifestations contre le règne du Colonel Mouammar Qaddafi, qui ont débuté dans la partie orientale du pays, avant de se propager rapidement à d'autres régions. Le Gouvernement a répliqué par l'usage de la force militaire et d'autres mesures. La situation a dégénéré en un conflit armé, les rebelles ayant mis en place, le 5 mars 2011, un Conseil national de transition (CNT), basé à Benghazi.

100. Saisi de la situation lors de sa 261^{ème} réunion tenue le 23 février 2011, la CPS a exprimé sa profonde préoccupation face à ces développements et a fermement condamné l'usage indiscriminé et excessif de la force et d'armes létales contre des manifestants paisibles. Le 10 mars 2011, le CPS a adopté une Feuille de route pour le règlement de la crise libyenne, s'articulant autour des points suivants: (i) la cessation immédiate de toutes les hostilités, (ii) la coopération des autorités libyennes concernées pour faciliter l'acheminement diligent de l'assistance humanitaire aux populations dans le besoin, (iii) la protection des ressortissants étrangers, y compris des travailleurs migrants africains vivant en Libye, et (iv) l'adoption et la mise en œuvre des réformes politiques nécessaires pour l'élimination des causes de la crise actuelle. Il a décidé de créer un Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye comprenant cinq chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi que le Président de la Commission, avec pour mandat de promouvoir cette Feuille de route.

101. D'autres organisations, notamment la Ligue des Etats arabes, l'UE et les Nations unies, ont également réagi face à la situation qui se développait alors en Libye. En particulier, le 26 février 2011, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1970 (2011), dans laquelle il (i) a décidé de déférer la situation en Libye, depuis le 15 février 2011, au Procureur de la Cour pénale internationale (CPI), (ii) et a imposé un embargo sur les armes en Libye, ainsi qu'une interdiction de voyager et le gel des avoirs pour nombre de responsables libyens et/ou entités. Le 17 mars 2011, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1973 (2011), dans laquelle il: (i) a demandé l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu et la cessation totale des violences et de toutes les attaques et exactions contre la population civile, (ii) et a souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour apporter une solution à la crise qui satisfasse les revendications légitimes du peuple libyen. Par ailleurs, et en réponse à la demande faite, le 12 mars 2011, par la Ligue arabe, le Conseil de sécurité a décidé d'imposer une zone d'exclusion aérienne au dessus de la Libye, pour protéger les populations et zones civiles faisant l'objet ou menacées d'attaque en Libye, y compris Benghazi, tout en excluant le déploiement d'une force d'occupation étrangère, sous quelque forme que ce soit et sur n'importe quelle partie du territoire libyen. La campagne militaire pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne a commencé immédiatement après le "Sommet de Paris pour le soutien au peuple libyen", tenue le 19 mars 2011. Depuis le 31 mars, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) assure le commandement exclusif des opérations aériennes internationales au dessus de la Libye.

102. Immédiatement après sa création, le Comité *ad hoc* de l'UA a commencé à travailler à la mise en œuvre de son mandat. A cet égard, le Comité a rencontré à plusieurs reprises les parties libyennes, à savoir le Gouvernement et le CNT. Il a, notamment, entrepris des visites à Tripoli et à Benghazi, les 10 et 11 avril 2011. Compte tenu de la détérioration continue de la situation en Libye, une session extraordinaire de la Conférence de l'Union a eu lieu à Addis Abéba, le 25 mai 2011. Cette réunion s'est tenue dans un contexte d'intensification de la campagne aérienne menée par l'OTAN, y compris l'utilisation d'hélicoptères d'attaque; la poursuite des combats entre les troupes du Gouvernement libyen et les éléments du CNT, en particulier autour de Misrata et dans les montagnes de l'Ouest, la détérioration de la situation humanitaire pour la population civile, ainsi que pour les travailleurs migrants africains qui tentent désespérément de quitter le pays, avec des centaines de pertes en vies humaines en mer déjà enregistrées ; et un processus politique dans l'impasse, sans perspective à ce jour d'une solution négociée à la crise.

103. Dans la décision sur le règlement pacifique de la crise libyenne adoptée à cette occasion, le Sommet a réitéré sa conviction que seule une solution politique au conflit actuel permettra de promouvoir une paix durable en Libye et de répondre aux aspirations légitimes du peuple libyen. A cet égard, il a approuvé la Feuille de route de l'UA, et a souligné sa pertinence. Le Sommet a réitéré la nécessité d'une cessation immédiate de toutes les attaques et exactions contre la population civile, ainsi que d'un cessez-le-feu immédiat, étant entendu qu'un tel cessez-le-feu devrait conduire à l'établissement d'une période transitoire consensuelle et inclusive, aboutissant à la tenue d'élections qui permettraient aux Libyens de choisir librement leurs dirigeants. En attendant l'instauration d'un tel cessez-le feu, la Conférence a exigé une trêve immédiate dans les combats et dans les bombardements aériens menés par l'OTAN, afin de donner un répit à la population civile, soulignant que la poursuite de l'opération militaire dirigée par l'OTAN sape l'objectif même pour lequel

celle-ci a été originellement autorisée et complique davantage toute transition vers un régime démocratique en Libye. Tout en réitérant l'attachement de l'UA aux résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011), la Conférence a souligné l'obligation qui incombe aux acteurs internationaux concernés de se conformer pleinement à la lettre et à l'esprit de ces résolutions. La Conférence a exprimé la surprise et la déception de l'Afrique face aux tentatives de marginalisation du continent dans la gestion du conflit libyen, rappelant que le rôle du Comité *ad hoc* de haut niveau est formellement reconnu par le Conseil de sécurité et qu'il s'inscrit dans le contexte général du chapitre VIII de la Charte des Nations unies sur le rôle des accords régionaux dans le règlement des différends entre et au sein de leurs Etats membres. Le 15 juin 2011, le Conseil de sécurité et le Comité *ad hoc* ont interagi sur la situation en Libye, ainsi que sur les efforts et les préoccupations de l'UA.

104. Depuis le début de la crise libyenne, l'UA a déployé des efforts soutenus afin de trouver une solution politique. La Conférence pourrait rendre hommage aux chefs d'Etat du Comité *ad hoc* pour leur engagement et les nombreuses mesures prises dans l'accomplissement de leur mandat. La Conférence pourrait aussi demander au Comité de redoubler d'efforts, afin d'obtenir un cessez-le-feu qui serait lié à un processus politique permettant à la population libyenne de trouver une solution négociée répondant à ses aspirations légitimes.

VI. CONCLUSION

105. Au cours de la période sous examen, des gains importants ont été réalisés dans la quête de la paix, grâce aux efforts de l'Afrique et à l'appui apporté par les partenaires internationaux. Dans le même temps, les soulèvements en Afrique du Nord posent de nouveaux défis pour le continent, qui viennent ainsi s'ajouter à ceux liés à la persistance de conflits dans certaines parties du continent et à l'entreprise de consolidation de la paix là où elle a été restaurée.

106. Dans ce contexte, et en plus des mesures prises pour résoudre les conflits existants et consolider les acquis réalisés, il est nécessaire de renforcer les efforts en cours visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits, d'une manière globale et systématique, y compris par la mise en œuvre des instruments existants relatifs aux droits de l'homme, à l'Etat de droit, à la démocratie, aux élections et à la bonne gouvernance. A cet égard, il est crucial que les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait procèdent rapidement à la signature et/ou à la ratification de ces instruments et appliquent pleinement les dispositions qui y sont contenues.

**REUNIONS ET SESSIONS D'INFORMATIONS DU CONSEIL
DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE
JANVIER - JUIN 2011**

**REUNIONS ET SESSIONS D'INFORMATIONS DU CONSEIL DE PAIX ET
DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE
JANVIER - JUIN 2011**

Reunion/ Séance d'information	Date	Ordre du Jour	Communiqué/ Autres conclusions	Documents de travail
256 ^{ème}	10 janvier 2011	Communication sur la situation au Soudan	Communiqué de presse: PSC/PR/BR(CCLVI)	
257 ^{ème}	15 janvier 2011	Examen de la situation en Tunisie	Communiqué de presse: PSC/PR/BR(CCLVII)	
258 ^{ème}	20 janvier 2011	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen du rapport du Président de la Commission sur l'Opération Hybride Union africaine - Nations unies au Darfour (MINUAD) et la situation au Darfour 2. Communication sur les efforts en cours en vue d'un règlement pacifique de la crise en Côte d'Ivoire 3. Renouvellement du mandat de l'AMISOM 	<p>Communiqué PSC/PR/COMM.2 (CCLVIII)</p> <p>Communiqué PSC/PR/COMM.3(CCLVIII)</p>	Rapport du Président de la Commission sur l'Opération Hybride Union africaine - Nations unies au Darfour (MINUAD) et la situation au Darfour PSC/PR/2(CCLVIII)
259 ^{ème}	28 janvier 2011	Examen de la situation en Côte d'Ivoire	Communiqué PSC/AHG/COMM(CCLIX)	
260 ^{ème}	16 février 2011	Situation en Egypte	Communiqué PSC/PR/COMM(CCLX)	

Reunion/ Séance d'information	Date	Ordre du Jour	Communiqué/ Autres conclusions	Documents de travail
261 ^{ème}	23 février 2011	Situation en Libye	Communiqué PSC/PR/COMM(CCLXI)	
262 ^{ème}	24 février 2011	<ol style="list-style-type: none"> 1. Communication sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA) au Soudan 2. Examen du Rapport de la mission du CPS au Soudan 	Press Statement PSC/PR/BR(CCLXII) Communiqué PSC/PR/COMM.1(CCLXII)	Rapport de la mission du Conseil de paix et de sécurité de l'UA au Soudan PSC/PR/COMM.1(CCLXII)
263 ^{ème}	28 février 2011	<ol style="list-style-type: none"> 1. Communication sur la Côte d'Ivoire 2. Renouvellement du mandat du Groupe de haut niveau pour le règlement de la crise en Côte d'Ivoire 	Communiqué PSC/PR/COMM(CCLXIII)	
264 ^{ème}	8 mars 2011	Etat de mise en place des organes subsidiaires du CPS	Communiqué PSC/PR/COMM(CCLXIV)	Note d'information sur l'état de mise en place et d'opérationnalisation des organes subsidiaires du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine PSC/PR/ (CCLXIV)
265 ^{ème}	10 mars 2011	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réunion du CPS au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement sur la situation en Côte d'Ivoire 2. Situation en Libye 	Communiqué PSC/AHG/COMM.1(CCLXV) Communiqué PSC/PR/COMM.2(CCLXV)	
266 ^{ème}	16 mars 2011	Communication sur le Niger	Communiqué PSC/PR/COMM(CCLXVI)	

Reunion/ Séance d'information	Date	Ordre du Jour	Communiqué/ Autres conclusions	Documents de travail
267 ^{ème}	18 mars 2011	Communication sur la Somalie	Communiqué de presse PSC/PR/BR(CCLXVII)	
268 ^{ème}	23 mars 2011	Communication sur la situation en Afrique du Nord et ses conséquences sur la paix et la sécurité dans la Région: 1) Situation en Libye 2) Situation en Tunisie 3) Situation en Egypte	1) Communiqué de presse PSC/PR/BR.1(CCLXVIII) 2) Communiqué de presse PSC/PR/BR.2(CCLXVIII) 3) Communiqué de presse PSC/PR/BR.3(CCLXVIII)	
269 ^{ème}	28 et 29 mars 2011	Communication sur les femmes et les enfants et autres groupes vulnérables dans les conflits armés en Afrique	Communiqué de presse PSC/PR/BR(CCLXIX)	
270 ^{ème}	5 avril 2011	Communication sur la situation en Côte d'Ivoire	Communiqué de presse PSC/PR/BR.1(CCLXX)	
271 ^{ème}	8 avril 2011	Examen de la situation au Soudan (Darfour)	Communiqué PSC/PR/COMM.(CCLXXI)	
272 ^{ème}	15 avril 2011	Préparation de la réunion conjointe entre le CPS et le COPS de l'UE		
273 ^{ème}	21 avril 2011	Situation en Côte d'Ivoire Situation en Somalie	Communiqué PSC/PR/COMM.1(CCLXXIII) Communiqué de presse	Rapport du Président de la Commission sur la situation en Côte d'Ivoire PSC/PR/2 (CCLXXIII) Rapport du Président de la

Reunion/ Séance d'information	Date	Ordre du Jour	Communiqué/ Autres conclusions	Documents de travail
			PSC/PR/BR.2(CCLXXIII)	Commission sur la situation en Somalie. PSC/PR/4 (CCLXXIII)
274 ^{ème}	25 avril 2011	Communication de la Banque mondiale sur le Rapport sur le développement dans le monde 2011	Communiqué de presse PSC/PR/BR (CCLXXIV)	
275 ^{ème}	26 avril 2011	Réunion du CPS au niveau ministériel sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique Situation en Libye	1) Déclaration PSC/MIN/BR.1(CCLXXV) 2) Communiqué PSC/MIN/COMM.2(CCLXXV)	Rapport du Président de la Commission sur les activités du Comité <i>ad hoc</i> de haut niveau sur la situation en Libye PSC/PR/2(CCLXXV)
276 ^{ème}	28 avril 2011	Communication du Président du CICR sur les activités du CICR liées à la paix et à la sécurité en Afrique	Communiqué de presse PSC/PR/BR.(CCLXXVI)	
277 ^{ème}	6 mai 2011	Réunion annuelle conjointe entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne		
4 ^{ème} Reunion conjointe	11 mai 2011	4 ^{ème} réunion annuelle conjointe entre le CPS de l'UA et COPS de l'UE	Communiqué de presse conjoint	
278 ^{ème}	13 mai 2011	Communication du Groupe des Sages de l'UA	Communiqué de presse PSC/PR/BR.(CCLXXVIII)	
279 ^{ème}	18 mai 2011	Examen des progrès sur l'élaboration des directives pour la protection des civils dans les opérations de soutien à la paix de l'UA	Communiqué de presse PSC/PR/BR.(CCLXXIX)	Rapport intérimaire du Président de la Commission sur l'élaboration de Directives pour la protection des civils dans les opérations de soutien à la paix de l'UA PSC/PR/2(CCLXXIX)

Reunion/ Séance d'information	Date	Ordre du Jour	Communiqué/ Autres conclusions	Documents de travail
280 ^{ème}	20 mai 2011	Examen de la situation au Soudan	Communiqué de presse PSC/PR/BR(CCLXXX)	Rapport du Président de la Commission sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global PSC/PR/2(CCLXXX)
5 ^{ème} Réunion consultative conjointe	21 mai 2011	Réunion annuelle consultative conjointe entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et les membres du Conseil de sécurité des Nations unies	Communiqué de presse conjoint	
Sommet extraordinaire	25 mai 2011	Session extraordinaire de la Conférence de l'Union sur l'état de la paix et de sécurité en Afrique	1) Déclaration sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique EXT/ASSEMBLY/AU/DECL/(01.2011) 2) Décision sur le règlement pacifique de la crise libyenne EXT/ASSEMBLY/AU/DECL/(01.2011)	Rapport du Président de la Commission sur les défis actuels en matière de paix et de sécurité sur le Continent et les efforts déployés par l'UA EXT/ASSEMBLY/AU/2.(01.2011)
281 ^{ème}	6 juin 2011	1) Communication sur les derniers développements de la situation en Libye 2) Préparation de la mission du CPS en Côte d'Ivoire	Communiqué de presse PSC/PR/BR.(CCLXXXI)	
282 ^{ème}	14 juin 2011	Partenariat stratégique entre l'UA et les Nations unies dans le domaine de la paix et de sécurité		Projet de rapport du partenariat Nations unies / Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité : vers une plus grande cohérence politique et stratégique

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU GROUPE DES SAGES

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU GROUPE DES SAGES

I. INTRODUCTION

1. Conformément à l'Article 11 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), le Groupe des Sages a pour mandat d'appuyer les efforts du Conseil et ceux du Président de la Commission, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits, à leur demande ou de sa propre initiative. A cet égard, et sur la base des Modalités de son fonctionnement, tel qu'adopté par le CPS lors de sa 100^{ème} réunion tenue le 12 novembre 2007, le Groupe peut, entre autres, conseiller le CPS et / ou le Président de la Commission sur toutes les questions relevant de leurs compétences respectives; effectuer des missions d'établissement des faits, en tant qu'instrument de prévention des conflits; encourager, le cas échéant, des parties à engager un dialogue politique et promouvoir des mesures de consolidation de la confiance. Le Groupe peut également se prononcer sur toutes questions liées à la promotion et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

2. La Conférence se souviendra que le mandat des premiers membres du Groupe a pris fin le 18 décembre 2010, et sur cette base, la Conférence de l'Union, réunie à Kampala, en juillet 2010, avait ré(é)lu les personnalités suivantes pour faire partie de l'actuel Groupe des Sages : M. Ahmed Ben Bella, ancien Président d'Algérie, représentant la région Nord, Dr. Kenneth Kaunda, ancien Président de la Zambie, représentant la région australe ; Mme Marie-Madeleine Kalala-Ngoy, ancienne Ministre des Affaires humanitaires de la République démocratique du Congo, représentant la région Centre ; Dr. Salim Ahmed Salim, ancien Premier ministre de Tanzanie et ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, représentant la région Est, et Dr Marie Chinery-Hesse du Ghana , ancienne Secrétaire générale adjointe du BIT, représentant la région Ouest. Afin d'améliorer l'efficacité du Groupe, la Conférence a également nommé les personnalités ci-après pour faire partie de l'Equipe des Amis du Groupe des Sages: M. Miguel Trovoada, ancien Président de Sao Tomé et Principe ; Dr. Brigalia Bam, Présidente de la Commission électorale indépendante (CEI) de l'Afrique du Sud ; et Mme Elisabeth Pognon, ancienne Présidente de la Cour constitutionnelle du Bénin.

3. Lors de son installation en décembre 2010, en Algérie, le Groupe nouvellement composé a réélu M. Ahmed Ben Bella en qualité de Président.

4. Depuis le dernier rapport à la Conférence en juillet 2010, le Groupe des Sages a poursuivi ses activités. Afin de s'acquitter efficacement de son mandat, le Groupe a décidé que ses activités s'articuleraient autour des axes suivants:

- (i) les délibérations entre ses membres, y compris les réunions formelles et les consultations informelles;
- (ii) la collaboration et les consultations avec les organes compétents de l'UA, y compris le CPS et le Président de la Commission, ainsi qu'avec les organes équivalents au sein des Communautés économiques régionales (CER), à savoir le Conseil des Sages de la CEDEAO et le Comité des Sages du COMESA;

- (iii) l'engagement dans les pays et régions affectés par les conflits;
- (iv) l'examen des principales questions thématiques liées à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix en Afrique;
- (v) la mise en œuvre de son rapport sur les conflits liés aux élections.

5. Le présent rapport est soumis en application de l'Article 11 (5) du Protocole relatif à la création du CPS, qui stipule que le Groupe des Sages fait rapport au Conseil et, par l'intermédiaire de celui-ci, à la Conférence de l'Union. Il porte sur les activités entreprises par le Groupe depuis juillet 2010.

II. RÉUNIONS DU GROUPE DES SAGES

6. Conformément à ses Modalités de fonctionnement, le Groupe se réunit au moins trois fois par an et aussi souvent que les circonstances l'exigent, y compris à la demande du Conseil ou du Président de la Commission. Entre ses réunions, le Groupe des Sages maintient des consultations régulières entre ses membres, en vue de faciliter l'exercice de son mandat. Durant la période sous examen, le Groupe a d'abord organisé un atelier d'experts en prélude à sa 9^{ème} réunion à Alger, les 13 et 14 décembre 2010, pour discuter de sa vision stratégique. Ensuite, il a tenu sa 10^{ème} réunion, les 12 et 13 mai 2011, à Addis Abéba.

7. Lors de sa 9^{ème} réunion, et de l'atelier qui l'a précédé, le Groupe a passé en revue les activités entreprises au cours des trois dernières années, de 2007 à 2010, avant de convenir des éléments constitutifs de sa vision stratégique et de son programme de travail pour 2011-2013. Il s'est engagé à intensifier ses efforts de prévention de la violence liée aux élections, en institutionnalisant les missions dans tous les pays organisant des élections présidentielles. Il a également examiné son rapport sur «La lutte contre l'impunité, la vérité, la paix, la justice et la réconciliation en Afrique: opportunités et contraintes».

8. Lors de sa 10^{ème} réunion, à laquelle ont participé des représentants du Conseil des Sages de la CEDEAO et du Comité des Sages du COMESA, le Groupe a examiné l'état de la paix et de la sécurité sur le continent. Dans le cadre de son évaluation régulière du conflit en Somalie depuis 2008, et afin d'identifier les moyens de redynamiser les efforts de paix et de réconciliation dans ce pays, le Groupe a suivi des communications exhaustives du Haut Représentant de l'UA pour la Somalie, l'ancien Président Jerry Rawlings, d'un représentant du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Somalie, l'Ambassadeur Augustine Mahiga, et du Facilitateur de l'IGAD, Honorable Kipruto Arap Kirwa. A l'issue de ces communications, le Groupe a eu des discussions approfondies sur la situation dans ce pays. Il a déploré les querelles incessantes entre les dirigeants des Institutions fédérales de transition (TFIs), et a appelé toutes les parties concernées à mettre fin à leurs divergences et à s'engager dans un dialogue constructif pouvant faciliter la restauration d'une paix durable.

III. CONSULTATIONS AVEC LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ET LE CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

9. Conformément aux dispositions de l'Article 11 (5) du Protocole relatif à la création du CPS et à ses Modalités de fonctionnement, le Groupe maintient, sans préjudice de son indépendance, des contacts réguliers avec le Conseil et le Président de la Commission, ainsi qu'avec le Président de l'Union, et les tient entièrement informés de ses activités, afin d'assurer une étroite coordination et harmonisation. Au cours de la période sous examen, le Groupe a eu des consultations formelles avec le Président de la Commission et avec le CPS.

a) Consultations avec le Président de la Commission

10. Les 12 et 13 décembre 2010, à Alger, le Groupe a tenu une réunion avec le Président de la Commission, au cours de laquelle le Groupe et le Président ont eu un échange de vues approfondi sur les défis à la paix et à la sécurité auxquels le continent fait face et, en particulier, sur les voies et moyens les meilleurs pour résoudre les conflits liés aux élections. Le Groupe a saisi cette occasion pour réitérer son engagement à continuer à travailler étroitement avec le Président de la Commission, afin de soutenir ses efforts, en particulier dans le domaine de la prévention des conflits.

b) Consultations avec le CPS

11. Le 28 mars 2011, à l'occasion de la séance publique annuelle du Conseil de paix et de sécurité sur *les femmes et les enfants dans les conflits armés*, le Groupe a présenté une communication au Conseil sur son rapport sur les femmes et les enfants dans les conflits armés, qui sera soumis à la session ordinaire de la Conférence de l'Union, en janvier 2012. Le Groupe des Sages a félicité le Conseil d'avoir inscrit cette question essentielle à son ordre du jour, et d'examiner de manière soutenue les efforts de l'UA en général. La session a également suivi une allocution de Madame Margot Wallstrom, Représentante spéciale des Nations unies pour les violences liées aux conflits.

12. Par ailleurs, le 13 mai 2011, M. Kenneth Kaunda et Dr Mary Chinery-Hesse ont, au nom du Groupe, présenté, une fois encore, une communication au Conseil sur ses activités, en particulier sa récente mission en Tunisie, et ont eu un échange de vues avec le Conseil sur les voies et moyens les meilleurs pour relever les défis à la paix et à la sécurité auxquels le continent fait face et renforcer la coordination entre toutes les composantes de l'Architecture continentale de paix et de sécurité. Ils ont également présenté les conclusions du rapport sur «la lutte contre l'impunité, Vérité, Justice et Réconciliation nationale: opportunités et contraintes". Pour sa part, le Conseil a exprimé son appréciation au Président du Groupe des Sages, l'ancien Président Ahmed Ben Bella, et à ses membres, pour leur engagement et leur contribution à la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent.

IV. MISSIONS DU GROUPE

13. Comme stipulé dans ses Modalités de fonctionnement, le Groupe peut effectuer des missions d'établissement des faits en tant qu'instrument de prévention des conflits et de consolidation de la paix. C'est sur cette base que, lors de sa 9^{ème}

réunion, le Groupe est convenu de diverses missions à entreprendre par ses membres.

14. En conséquence, et en application des décisions pertinentes du CPS, une mission du Groupe des Sages composée de S.E.M. Miguel da Costa Trovoada et Dr Mary Chinery-Hesse, a été dépêchée à Tunis, en Tunisie, du 11 au 22 avril 2011, pour marquer le soutien continu de l'UA au peuple tunisien, évaluer la situation et identifier des domaines d'appui supplémentaires pour l'UA. La délégation a rencontré les personnalités tunisiennes suivantes : S.E.M. Foued Mebazza, Président de la République par intérim ; S.E.M Moildi Kafi, Ministre des Affaires étrangères, et S.E.M. Abdelhamid Triki, Ministre de la Planification et de la Coopération internationale.

15. Lors de ces réunions, les membres de la délégation ont souligné que l'Afrique et le monde observent étroitement les développements en Tunisie. Ils ont souligné la nécessité de mener le processus électoral de manière pacifique, régulière et transparente. A cet égard, le Groupe a appelé toutes les parties prenantes en Tunisie à ne ménager aucun effort pour que les aspirations populaires à une véritable démocratie, à l'Etat de droit et au respect des droits de l'homme soient satisfaites.

16. Par ailleurs, une mission du Groupe des Sages comprenant le Dr Mary Chinery-Hess et le Dr Brigalia Bam, ainsi qu'un membre du Comité des Sages de la COMESA, à savoir Sir. James Macham, ancien président des Seychelles, s'est rendue au Caire, Egypte, du 3 au 6 Juin 2011. Il convient de rappeler, à cet égard, que l'UA et les CER ont signé un Protocole d'accord appelant à une plus grande collaboration et à une meilleure coordination de leurs efforts dans tous les domaines de travail, y compris la prévention et la gestion des conflits. Au cours de sa visite, la délégation du Groupe a rencontré S.E. Dr Essam Charaf, Premier ministre d'Égypte; S.E. Dr. Nabil El-Araby, alors ministre des Affaires étrangères (nouvellement élu secrétaire général de la Ligue des États arabes) ; Dr Mohamed Fayek, Président par intérim du Conseil national pour les droits de l'homme; SE Dr. Abdel Aziz Hegazi, ancien Premier ministre d'Égypte, et S.E. Amb. Mona Omar, Ministre délégué chargé des Affaires africaines. La délégation a également tenu des consultations avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Dr. Amr Moussa, ainsi qu'avec un large éventail de représentants de la société civile, y compris des groupements de femmes, d'étudiants, de chercheurs, d'universitaires, de journalistes, de blogueurs et autres activistes, et enfin avec des représentants d'organisations internationales. Le Groupe a souligné qu'il est important de parachever avec succès la transition en cours et de s'assurer que les aspirations des populations sont respectées.

V. RÉFLEXIONS THEMATIQUES SUR DES QUESTIONS LIEES A LA PREVENTION DES CONFLITS

17. Le mandat du Groupe stipule qu'il «se prononce sur toutes questions liées à la promotion et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique». A cet égard, et dans le cadre de son programme de travail, le Groupe est convenu qu'il identifiera, chaque année, un thème particulier lié à la prévention des conflits et/ou à la consolidation de la paix qu'il souhaite mettre en évidence, afin de stimuler un débat politique et/ ou d'appeler l'attention sur des thèmes liés à la prévention des

conflits et à la consolidation de la paix. C'est dans ce contexte que le Groupe a initié un certain nombre de réflexions thématiques.

a) Conflits liés aux élections

18. Il convient de rappeler que la Conférence a, en juillet 2009, adopté le rapport du Groupe des Sages sur les conflits liés aux élections en Afrique. Le Groupe, à travers les Départements Paix et Sécurité et des Affaires politiques, a élaboré un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport. A cet égard, le Groupe a décidé d'entreprendre régulièrement des visites avant les élections dans les pays qui doivent organiser des élections présidentielles et/ou législatives. Ces missions visent également à permettre au Groupe des Sages de plaider en faveur de la ratification des instruments pertinents de l'UA adoptés par les organes délibérants de l'UA, en particulier la Charte sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance, et d'interagir avec les parties prenantes sur le terrain. Ces missions permettent au Groupe de formuler des recommandations à l'intention de la Commission et du CPS sur les mesures appropriées à prendre et/ou interventions à envisager.

b) Impunité, justice et réconciliation nationale

19. Lors de sa 4^{ème} réunion tenue en novembre 2008, à Nairobi, le Groupe a décidé d'accorder une attention particulière en 2009 à la question de la lutte contre l'impunité et à sa relation à la vérité, la justice et la réconciliation en Afrique. Ce choix était motivé par la résurgence du débat sur ce thème et le problème posé par l'application du principe de juridiction universelle et les décisions pertinentes de l'UA sur cette question. Afin de faciliter cette réflexion, la Commission a organisé un atelier d'experts à Monrovia, au Libéria, les 28 et 29 mai 2009. Le rapport, préparé par le Groupe porte sur des expériences africaines de lutte contre l'impunité, les instruments africains et internationaux existants, ainsi que sur les conséquences et les défis liés aux interventions internationales. Le Groupe a élaboré un Cadre pour une politique de Justice transitionnelle, auquel les Etats membres pourraient, au besoin, se référer pour résoudre les questions liées à la paix, à la justice et à la réconciliation.

c) Femmes et enfants dans les conflits armés

20. A l'occasion de sa 7^{ème} réunion, le Groupe des Sages a décidé d'axer sa réflexion thématique pour l'année 2010-2011 sur la question des femmes et des enfants dans les conflits armés. Ce choix est fondé sur les données empiriques accumulées au fil des décennies qui confirment que les femmes et les enfants sont ceux qui souffrent le plus, à chaque fois qu'il y a une rupture de l'ordre social, de l'état de droit, et un accroissement de la violence. Dans ce contexte, le Groupe a réitéré son attachement aux objectifs de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Groupe a commandité un rapport qui a été revu lors d'un atelier d'experts à Kinshasa, en RDC, en mai 2010. Le rapport final sera présenté à la session ordinaire de la Conférence en janvier 2012.

d) Démocratisation et gouvernance

21. A la demande de la 275^{ème} réunion du CPS, tenue à Addis Abéba, le 26 avril 2011, le Groupe des Sages a décidé d'entreprendre un examen exhaustif des mécanismes existants relatifs à la démocratisation et à la gouvernance en Afrique, aux fins de soumettre des recommandations concrètes au CPS, au plus tard en décembre 2011. Cette réflexion intervient en réponse aux soulèvements populaires en Afrique du Nord, qui, comme l'a souligné le CPS, offrent une occasion unique d'approfondir les processus de démocratisation sur le continent et de s'assurer que les engagements pris par les Etats membres dans le cadre des différents instruments de l'UA sont respectés et pleinement mis en œuvre.

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 4^{ème} REUNION CONSULTATIVE
CONJOINTE ENTRE LE CPS DE L'UA ET LE COPS DE L'UE
ADDIS ABEBA, 11 MAI 2011**



**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 4^{ème} REUNION CONSULTATIVE
CONJOINTE ENTRE LE CPS DE L'UA ET LE COPS DE L'UE
ADDIS ABEBA, 11 MAI 2011**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS de l'UA) et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (COPS de l'UE) ont tenu leur 4^{ème} réunion consultative conjointe à Addis Abéba, le 11 mai 2011. L'Ambassadeur Lungile Christian Pepane, Président du CPS de l'UA pour le mois de mai 2011, et l'Ambassadeur Olof Skoof, Président du COPS de l'UE, ont co-présidé la réunion, conformément à la pratique établie depuis la première réunion consultative conjointe, tenue à Bruxelles, le 30 septembre 2008.

La réunion s'est tenue dans un contexte marqué par une série de soulèvements en Afrique du Nord. Ces développements constituent tout à la fois des opportunités et des défis sur les plans de la sécurité, de la démocratisation, de la gouvernance, de l'obligation de rendre compte et de la promotion d'une croissance économique partagée qui réponde aux besoins et attentes légitimes des populations. En particulier, ces développements mettent en relief la nécessité du dialogue et de la coordination, en vue de faciliter les efforts conjoints de règlement des crises.

Au cours des discussions sur **les situations de crises**, les deux parties ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre des résolutions 1970 et 1973 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies en vue d'assurer la protection des populations civiles **en Libye**, dans le respect scrupuleux des dispositions desdites résolutions. Tout en appelant à la cessation de toutes les attaques contre les populations civiles, ainsi qu'à l'établissement d'un cessez-le-feu crédible et vérifiable, elles ont souligné la nécessité pour toutes les actions futures de continuer à s'inscrire dans le cadre de ces deux résolutions. Elles ont exprimé leur profonde préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire dans le pays, et appelé au respect scrupuleux des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Egalement préoccupée par le lourd impact, tant humain que sécuritaire, de la situation actuelle sur la région et au-delà, la réunion a reconnu les efforts humanitaires de l'UE et ceux des pays africains voisins de la Libye. La réunion a souligné la nécessité d'une coordination des efforts internationaux en appui aux aspirations légitimes du peuple libyen à une solution politique, pacifique et démocratique. A cet égard, les deux parties ont reconnu que la Feuille de route de l'UA, telle que déjà présentée, aux parties libyennes, par le Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye, constitue une base viable. Elles sont convenues de poursuivre leurs efforts, en appui aux Nations unies et conformément à la résolution 1973(2011) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui reconnaît le rôle du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA, y compris en vue d'une solution politique à la crise, y compris dans la perspective de la rencontre prévue entre les Nations unies, l'UA, l'UE, la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

S'agissant de la **Côte d'Ivoire**, les deux parties se sont réjouies de leur approche commune, ainsi que de leur coopération, et ont félicité le Président légitimement élu, Alassane Dramane Ouattara, qui assume maintenant le pouvoir d'Etat dans son pays. Elles ont souligné la nécessité de mobiliser l'appui et les ressources nécessaires pour la reconstruction et le développement post-conflit, la justice et la réconciliation dans ce pays, et ont appelé à un dialogue politique inclusif.

S'agissant du **Soudan**, les deux parties se sont félicitées de la réussite du referendum conduit au Sud Soudan, en janvier 2011, et ont salué le rôle crucial que joue le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA (AUHIP) pour le Soudan. Elles ont exprimé l'espoir de voir naître, le 9 juillet 2011, deux Etats viables vivant côte à côte, dans la paix et le bon voisinage, faisant face aux défis communs. Les deux parties ont, en outre, souligné la nécessité d'œuvrer ensemble et avec les Nations unies pour accompagner l'émergence de ces deux Etats et celle d'apporter un appui à cet égard. Dans ce contexte, elles ont souligné la nécessité du respect des droits des femmes et celle du renforcement de leur protection, ainsi que de leur participation aux efforts de règlement des conflits. Elles ont reconnu que la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global (CPA) nécessitera l'engagement continu de l'UA, de l'UE et du reste de la communauté internationale, et ont exhorté les Parties au CPA à trouver des solutions effectives aux questions pendantes, en particulier celles liées à la frontière entre le Nord et le Sud et à Abyei, les Consultations populaires dans les Etats du Nil bleu et du Sud Kordofan, ainsi que les questions post-référendaires et la situation humanitaire. Elles ont profondément déploré les récents actes de violence et les pertes en vies humaines à Abyei, et en ont appelé aux deux Parties pour qu'elles s'abstiennent de toutes actions unilatérales. Elles ont souligné l'importance que revêt une solution inclusive et globale au Darfour, sur la base d'un résultat positif dans les pourparlers de paix de Doha et de la tenue, dans un environnement favorable, du Processus politique au Darfour. Elles ont salué les efforts de l'Opération hybride Union africaine – Nations unies au Darfour (MINUAD).

Les deux parties ont exprimé leur grave préoccupation face à la situation en **Somalie**. Elles ont exhorté les Institutions fédérales de transition (TFIs), notamment le Parlement fédéral de transition (TFP) et le Gouvernement fédéral de transition (TFG), à tirer profit des succès enregistrés avec le soutien de l'AMISOM, et d'avancer sur la voie de la paix et de la réconciliation, notamment en surmontant les divergences au sein des TFIs et en mettant en place un programme d'action politique, et ce dans la perspective de la fin imminente de la transition. Elles ont rendu hommage au courage et au sens du devoir des troupes de l'AMISOM et ont apporté leur plein appui au renforcement de la Mission, conformément à la résolution 1964 (2010), y compris un financement flexible et prévisible. Elles ont également rendu hommage aux pays contributeurs de troupes à l'AMISOM, à savoir le Burundi et l'Ouganda, ainsi qu'à l'UE, pour sa contribution substantielle en appui à l'AMISOM et la formation de soldats somaliens par la Mission de formation de l'UE en Somalie (EUTM).

Les deux parties ont échangé sur la question de la **sécurité et de la sûreté maritimes**. Elles se sont félicitées des efforts africains visant à élaborer un Cadre continental pour une Stratégie africaine intégrée de sécurité et de sûreté maritimes, ainsi que des initiatives européennes, y compris l'Opération *Atalanta*. Elles ont appelé à une intensification du dialogue UA-UE sur les questions et les défis liés à la sécurité et à la sûreté maritimes.

Sur **les menaces transnationales à la sécurité**, les deux parties ont reconnu que celles-ci incluent des phénomènes qui affectent les deux continents ; d'où la nécessité d'un effort coordonné pour y faire face. Elles ont procédé à un échange de vues sur la lutte contre le trafic de drogue, la prévention du crime, le trafic des êtres humains et la lutte contre le terrorisme. Elles sont convenues de renforcer les efforts conjoints UA-UE en appui aux pays les plus affectés par les menaces à la sécurité et au développement, en particulier ceux de la bande sahélo-saharienne, y compris la coopération dans les efforts de lutte contre le terrorisme, et ce au regard des derniers développements intervenus en Afrique du Nord, lesquels ont accru le risque de prolifération d'armes et d'autres menaces connexes. Elles attendent avec intérêt les consultations à venir UA-UE, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement dans le Sahel, ainsi que des instruments pertinents de l'UA.

Les deux parties sont convenues de continuer à travailler à l'amélioration de leurs **méthodes de travail conjointes**. Entre autres améliorations enregistrées à ce jour, les deux parties se sont félicitées de la participation de l'UA et de l'UE aux réunions de leurs organes de paix et de sécurité respectifs et de l'instauration d'un contact régulier entre le Président du COPS de l'UE et le Président du CPS de l'UA. Ces avancées contribueront au renforcement de la coordination dans les situations de crises liées à la sécurité et à la gouvernance. Se référant aux développements en cours en Afrique du Nord, le CPS de l'UA et le COPS de l'UE ont souligné la nécessité, à chaque fois que, et partout où, de telles situations surviennent, d'une consultation et d'une coordination étroites des initiatives entre l'UA et l'UE, en vue d'optimiser les opportunités d'une approche commune. A cet égard, les deux parties ont reconnu l'importance, pour les deux continents, de tirer les enseignements des événements intervenus en Afrique du Nord. Elles ont souligné la nécessité de coopérer dans la recherche de réponses appropriées à de telles situations, partout où elles surviennent sur le continent.

Enfin, les deux parties sont convenues de tenir leur prochaine réunion à **Bruxelles, en 2012**.

**COMMUNIQUÉ DE LA REUNION CONSULTATIVE ENTRE
LES MEMBRES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES
NATIONS UNIES ET DU CONSEIL DE PAIX ET DE
SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE**



**COMMUNIQUÉ DE LA REUNION CONSULTATIVE ENTRE LES MEMBRES
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES ET DU CONSEIL DE
PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE**

1. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS-UA) ont tenu leur 5^{ème} réunion consultative au siège de l'Union africaine, à Addis Abéba, le 21 mai 2011.

2. Réaffirmant la responsabilité principale du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le mandat du CPS de l'UA en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique, ainsi que les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies sur le rôle des arrangements régionaux dans le règlement des différends entre et au sein de leurs Etats membres, et rappelant également les communiqués de leurs précédentes réunions consultatives qui ont eu lieu entre 2007 et 2010, la réunion a, de nouveau, examiné les questions d'intérêt commun, en particulier les voies et moyens du renforcement, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, du partenariat entre les deux institutions en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

3. Les membres du Conseil de sécurité et du CPS de l'UA ont évalué leur coopération en matière de prévention et de règlement des conflits, de maintien et de consolidation de la paix, y compris le maintien de l'ordre constitutionnel, la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit en Afrique.

4. Les membres du Conseil de sécurité et du CPS de l'UA ont exprimé leur préoccupation face à la situation des femmes et des enfants dans les situations de conflit et post-conflits. Ils ont souligné la nécessité de trouver une solution effective au problème des violences sexuelles dans les conflits armés, de mener des enquêtes sur les crimes contre les femmes et les enfants et de s'assurer que leurs auteurs sont traduits en justice. Ils ont, en outre, reconnu le rôle positif des femmes dans le règlement pacifique des conflits, et souligné la nécessité de renforcer la participation des femmes dans les efforts de médiation et les processus politiques.

Renforcement des méthodes de travail et de la coopération

5. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA se sont félicités de la création, le 1^{er} juillet 2010, du Bureau des Nations unies auprès de l'Union africaine, qui intègre les mandats de l'ancien Bureau de Liaison, de l'Equipe de soutien pour le maintien de la paix, de l'Equipe de planification pour l'AMISOM, ainsi que les Eléments de soutien du Mécanisme conjoint de coordination de la MINUAD, comme constituant une étape concrète dans le renforcement de la coopération entre le Secrétariat des Nations unies et la Commission de l'Union africaine.

6. Les membres du Conseil de sécurité et du CPS de l'UA ont réitéré la nécessité de renforcer la prévisibilité, la viabilité et la flexibilité du financement pour les capacités de l'UA en matière de paix et de sécurité. Ils ont pris note du rapport du Groupe UA/Nations unies (A/63/666-S/2008/813), qui constitue une importante contribution aux efforts visant à renforcer la capacité de l'UA à entreprendre des opérations de maintien de la paix. Ils attendent avec intérêt les rapports que le Président de la Commission de l'UA et le Secrétaire général des Nations unies se proposent de soumettre sur leurs visions stratégiques respectives du partenariat entre l'UA et les Nations unies. Ils sont convenus de la nécessité de mettre en œuvre leur accord précédent d'examiner la possibilité d'entreprendre, au cas par cas et de façon appropriée, des missions conjointes sur le terrain, dans le cadre d'opérations spécifiques de maintien de la paix, aux fins de renforcer la synergie dans le suivi, l'évaluation des résultats et la formulation de stratégies de réponse.

7. Les membres du Conseil de sécurité et du CPS de l'UA se sont félicités de la réunion inaugurale du Groupe de travail conjoint ONU-UA sur la paix et la sécurité, tenue à New York, le 25 septembre 2010, ainsi que de la deuxième réunion du Groupe, qui a eu lieu à Addis Abéba, le 4 février 2011. Ils ont encouragé le Groupe de travail à axer son attention sur les questions stratégiques et sur des situations nationales spécifiques sur le continent africain qui présentent un intérêt commun pour les deux organisations.

Libye

8. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA ont exprimé leur profonde préoccupation face à la poursuite de la violence en Libye, et ont réaffirmé leur attachement à la mise en œuvre intégrale des résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies pour assurer la protection des civils en Libye.

9. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA ont exigé un cessez-le-feu immédiat, et la cessation totale de tous les actes de violence, attaques et exactions contre les civils, ainsi qu'une solution à la crise qui réponde aux demandes légitimes du peuple libyen. Ils ont souligné la nécessité pour un tel cessez-le-feu d'être crédible et vérifiable, et ont encouragé l'Union africaine et les Nations unies, ainsi que d'autres parties prenantes, à ne ménager aucun effort pour atteindre cet objectif.

10. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA ont souligné la nécessité d'une solution politique au conflit en Libye. A cet égard, et rappelant les dispositions du paragraphe 2 de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies, ils ont salué les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Libye, M. Abdel-Elah Mohamed Al-Khatib, ainsi que ceux du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'UA sur la Libye, dans le cadre de la Feuille de route de l'UA. Ils sont convenus de poursuivre leurs efforts en appui aux Nations unies et conformément au paragraphe 2 de la résolution 1973 (2011), en vue de trouver une solution à la crise.

11. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA ont exprimé leur profonde préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire dans le pays, et ont appelé au plein respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et à la création des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide à toutes les populations nécessiteuses à travers la Libye. Ils ont souligné la nécessité d'une assistance spécifique aux travailleurs migrants africains vivant en Libye, y compris ceux qui cherchent à quitter le pays.

Côte d'Ivoire

12. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA ont salué l'investiture du Président Alassane Dramane Ouattara, qui a eu lieu aujourd'hui, 21 mai 2011, à Yamoussoukro. Ils ont salué le rôle précieux joué par les Nations unies, l'Union africaine, à travers le Groupe de haut niveau pour le règlement de la crise en Côte d'Ivoire, et la CEDEAO, dans le règlement du conflit postélectoral en Côte d'Ivoire. Ils ont appelé à une vigilance, une coordination et un engagement continus dans le processus de stabilisation et de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire.

13. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA ont souligné leur volonté d'aider l'Etat ivoirien dans le rétablissement de ses institutions et dans le parachèvement des aspects pendants du processus de paix, y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et d'autres tâches relatives à la réunification du pays.

14. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA ont réaffirmé leur plein appui aux efforts des autorités ivoiriennes visant à promouvoir la justice et la réconciliation, y compris la mise en place prévue d'une Commission dialogue, vérité et réconciliation. Ils ont, en outre, salué l'engagement du Président Ouattara à mener des enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme au cours de la crise postélectorale.

Soudan

15. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA ont salué la réussite du référendum organisé au Sud-Soudan, en janvier 2011, et ont félicité les Parties pour leur engagement. Ils ont lancé un appel à tous les membres de la communauté internationale à apporter l'appui nécessaire pour faciliter l'émergence de deux Etats viables vivant côte à côte, dans la paix et le bon voisinage, et œuvrant ensemble pour relever les défis qui leur sont communs. Ils ont exhorté les Parties, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine (AUHIP) et de son Président, Thabo Mbeki, à parvenir à un accord sur les questions en suspens dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA), ainsi que sur les arrangements post-référendaires, et ont souligné l'importance que revêt le déroulement, dans les délais prévus et de façon inclusive et crédible, des processus de consultations populaires, conformément au CPA.

16. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA ont exprimé leur profonde préoccupation face à la montée de la violence dans la région d'Abyei. Ils ont appelé les deux Parties à mettre en œuvre et à respecter les accords de sécurité récemment conclus et à parvenir d'urgence à un accord sur le statut d'Abyei après l'expiration du CPA. A cet égard, ils ont rappelé la décision de juillet 2009 de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye, qui définit les frontières d'Abyei.

17. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA se sont déclarés préoccupés par la violence et l'insécurité au Darfour. Ils ont souligné l'importance que revêt une solution inclusive et globale au Darfour, sur la base d'une issue positive des pourparlers de paix de Doha, et ont appelé le Gouvernement du Soudan et les mouvements armés à œuvrer à la création des conditions favorables requises pour le Processus politique au Darfour, y compris : (i) les droits civils et politiques des participants, afin qu'ils puissent exprimer leurs vues sans crainte de représailles ; (ii) la liberté d'expression et de réunion, pour permettre des consultations ouvertes ; (iii) la liberté de mouvement des participants et de la MINUAD ; (iv) la représentation proportionnelle des Darfouriens ; (v) des garanties contre le harcèlement, les arrestations arbitraires et les intimidations ; et (vi) la non-interférence du Gouvernement et des mouvements armés. Ils ont salué les efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA et ceux de l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD).

Somalie

18. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA ont exprimé leur grave préoccupation face à l'instabilité persistante en Somalie, qui a conduit à une multitude de problèmes, y compris une situation humanitaire catastrophique, aggravée par la sécheresse, des souffrances prolongées pour les populations somaliennes, le terrorisme, les actes de piraterie et de vol à main armée au large des côtes somaliennes et des prises d'otages, et ont réaffirmé la nécessité d'une stratégie globale visant à encourager la promotion de la paix et de la stabilité en Somalie, à travers des efforts concertés de toutes les parties prenantes et conformément à l'Accord de Djibouti. Ils ont exhorté toutes les parties prenantes somaliennes à participer à la prochaine réunion consultative qui se tiendra à Mogadiscio, et à jouer un rôle dans la finalisation des dispositions pour mettre fin à la transition en août 2011. Ils ont appelé tous les groupes d'opposition à déposer les armes et à se joindre au processus de paix.

19. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA ont salué les progrès réalisés par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les Forces de sécurité somaliennes dans la consolidation de la sécurité et de la stabilité à Mogadiscio, et ont reconnu les sacrifices importants consentis par ces forces. Ils ont souligné l'importance que revêt la mobilisation de ressources prévisibles, pérennes et en temps voulu pour l'AMISOM. Ils ont appelé la communauté internationale à apporter, d'urgence et sans conditionnalité, des contributions à l'AMISOM. Ils ont pris note des recommandations, en date du 15 octobre 2010, du Conseil de paix et de sécurité de l'UA sur la Somalie.

20. Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies et du CPS de l'UA ont souligné l'importance d'une approche globale pour lutter contre la piraterie et ses causes sous-jacentes, et à cet égard ont pris note de la demande faite au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la protection des ressources naturelles et des eaux territoriales de la Somalie, ainsi que sur les allégations de pêche illégale et de déversement des déchets, y compris des substances toxiques, conformément au paragraphe 7 du dispositif opérationnel de la résolution 1976 (2011).

21. La prochaine réunion consultative aura lieu au Siège des Nations unies, à New York, au plus tard en juillet 2012.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2011-07-01

Report of the Peace and Security Council on its Activities and the State of Peace and Security in Africa

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9093>

Downloaded from African Union Common Repository